



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 février 2025 à 19 h 15

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de février à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Monsieur Christian HENRIET.

Date de convocation : le 05 février 2025

Étaient présents : Madame CHABIRAND Fanny, Messieurs PHELIPEAU Grégoire, VALADE David, THEBAULT André, HENRIET Christian, AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël et GABORIAU Sébastien, CHARNOLÉ David

Étaient excusés : Mesdames LEGER Marielle (Pouvoir à Monsieur HENRIET Christian), MARIE Delphine, Monsieur HERBRETEAU Tom

Était secrétaire : Monsieur THEBAULT André

Votants : 10 votants dont 1 pouvoir

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2024
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Suppression du poste d'Agent de Maîtrise
4. Balayage 2025
5. Convention RD23 – Aménagement de sécurité
6. Venelle de Souil
7. Convention de répartition des missions entre EPCI et communes membres
8. Étude préalable au projet de la future mairie
9. Adhésion GéoVendée 2025
10. Choix du scénario du lotissement « Le Champ des Écoles »
11. Choix de l'entreprise du terrain de pétanque
12. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 novembre 2024

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Monsieur THEBAULT André, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 19 h 15, le quorum étant atteint.

3. Suppression du poste d'Agent de Maitrise

Monsieur le Maire rappelle la délibération du dernier Conseil Municipal actant l'ouverture du poste d'Agent de Maitrise Principal permettant à l'un des agents de la commune d'augmenter de grade. L'arrêté permettant cette augmentation de grade ayant été signé par Monsieur le Maire ainsi que l'agent, le poste d'Agent de Maitrise devient vacant. Si la commune devait recruter, elle ne recruterait sûrement pas un Agent de Maitrise, afin d'obtenir plus de clarté dans le tableau des effectifs de la commune. Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'Agent de Maitrise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 pour), valide la proposition de Monsieur le Maire.

4. Balayage 2025

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur GABORIAU Sébastien, adjoint à la voirie. Monsieur GABORIAU Sébastien explique que la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise n'a toujours pas délibéré concernant le balayage des voiries, mais ils ne prendront pas en charge cette compétence. Monsieur GABORIAU Sébastien explique avec l'aide du devis le fonctionnement de la facturation. À l'initiative de plusieurs maires, un regroupement de plusieurs communes a été proposé et l'entreprise BODIN propose de reprendre les linéaires facturés à la Communauté de Communes sur le marché précédent. La facturation sera quant à elle indépendante pour chaque commune. Monsieur HENRIET Christian précise que le balayage concerne les endroits de la commune ayant présence d'un trottoir. Une contrepartie financière devrait être accordée à la mairie par la Communauté de Communes, cette somme sera débattue en conseil communautaire prochainement.

Monsieur le Maire propose de conserver les linéaires proposés par l'entreprise BODIN et de valider le devis.

Le conseil, à l'unanimité (10 pour), accepte la proposition de Monsieur le Maire.

5. Convention RD23 – Aménagement de sécurité

Monsieur le Maire explique qu'une convention relative à l'aménagement de voirie sur le domaine public départemental doit être mise en place avec le département de la Vendée pour le petit morceau de route départementale qui sera modifié avec les travaux des abords du multi-commerce. Messieurs GABORIAU Sébastien et AUDOUIT Claude précise la zone concernée par la convention. Monsieur VALADE David demande si cette zone est concernée par un aménagement de la vitesse maximale autorisée. Monsieur le Maire lui répond que oui en montrant les plans de l'aménagement. Monsieur THEBAULT André profite que le sujet des abords du multi-commerce soit évoqué pour s'inquiéter de l'avancée des travaux. Une réunion entre l'entreprise et l'architecte devrait être prévue très prochainement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec le département.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (10 pour) la proposition de Monsieur le Maire.

6. Venelle de Souil

Monsieur le Maire rappelle les différentes évolutions du dossier et remercie Monsieur le Sous-Préfet de la Vendée pour le courrier qu'il a envoyé suite à la réclamation de l'un des administrés concernés par le dossier de la venelle. Dans son courrier, Monsieur le Sous-Préfet précise que les frais d'enquête publique ne peuvent pas être refacturés aux administrés, mais que la mairie est libre de fixer un prix de vente du terrain. Monsieur HENRIET Christian évoque alors quatre hypothèses permettant de trouver une issue à ce dossier. Après avoir énuméré les quatre hypothèses, Monsieur le Maire propose d'effectuer un tour de table pour que chaque conseiller puisse donner son point de vue sur le sujet. Monsieur GABORIAU Sébastien est le premier à prendre la parole, il estime que la commune devrait vendre le terrain au prix de 15€ du m² pour rembourser indirectement les frais d'enquête publique. Monsieur VALADE David rejoint ce point de vue, il estime que ce prix est raisonnable pour les propriétaires. Monsieur PHELIPEAU Grégoire explique que des solutions ont déjà été proposées pour que la régularisation puisse se faire, mais que les propriétaires refusent à chaque fois, il préférerait aujourd'hui récupérer la venelle dans le domaine communal. Monsieur CHARNOLÉ David, après avoir vérifié le montant approximatif d'un prix de vente est plutôt en accord avec messieurs GABORIAU Sébastien et VALADE David. Monsieur

THEBAULT André se fait exactement la même réflexion. Monsieur BARDE Mickaël trouve que ce sujet revient trop souvent en Conseil Municipal. Il pense que la commune devrait vendre le terrain à 30€ du m², prix déjà fixé lors d'un dernier Conseil Municipal. En cas de refus des administrés souhaitant acquérir cette parcelle, il serait préférable de conserver la venelle dans le domaine communal. Madame CHABIRAND Fanny rejoint Monsieur BARDE Mickaël et valide son argumentaire. Monsieur AUDOUIT Claude souhaite conserver la venelle, il explique que la parcelle pourra très bien être vendue en deux parties comme cela avait été le cas à l'époque, que la venelle est communale et qu'elle devrait le rester. Monsieur THEBAULT André demande s'il y a une entrée possible en voiture des deux côtés du terrain. Monsieur AUDOUIT Claude répond qu'il est possible de stationner son véhicule des deux côtés du terrain. Monsieur le Maire résume les quatre hypothèses et propose de voter pour ne retenir que la proposition qui aura reçu le plus de votes. Personne ne retient la première hypothèse qui était de vendre la venelle à l'euro symbolique. Six conseillers retiennent l'hypothèse de vendre la venelle au prix de 15€ du m². Deux souhaitent une vente au prix de 30€ du m² tandis que deux autres élus préfèrent la récupérer.

Le conseil municipal accepte à la majorité (6 pour, 2 pour 30 € du m², 2 pour conserver la venelle) la proposition d'un prix de vente de la venelle à 15€ du m².

7. Convention de répartition des missions entre EPCI et communes membres

Monsieur le Maire demande à Monsieur CHAUVEAU Quentin, le secrétaire général de la commune de prendre la parole pour expliquer plus clairement l'utilité de cette convention. Monsieur CHAUVEAU Quentin explique que cette convention a pour but d'autoriser la dématérialisation des dossiers d'autorisations des droits du sol. Après avoir exprimé son attachement aux dossiers papiers qui restent malgré tout un repère pour beaucoup de personnes, Monsieur GABORIAU Sébastien explique qu'une telle convention permettrait aux agents de gagner du temps dans la transmission des dossiers, de faire des économies. Les dossiers seront toujours imprimés sur papier à la mairie pour l'archivage. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (10 pour) la proposition de Monsieur le Maire.

8. Étude préalable au projet de la future mairie

Monsieur le Maire explique que le projet d'une future mairie est en réflexion depuis de nombreuses années sur la commune et qu'il devient une nécessité puisque la mairie ne correspond pas aux normes PMR notamment. Afin que le projet puisse être à un état d'avancement satisfaisant et puisse obtenir un maximum de subventions, les premières études devraient être débutées en 2025. Lors de sa visite récente en mairie, Monsieur le Sous-Préfet approuvait l'idée de lancer l'étude en 2025 pour un projet 2026. Monsieur HENRIET Christian explique que ce projet ne sera lancé que sur le prochain mandat, que la commune peut espérer obtenir de la DETR pour aider au financement de l'étude. Monsieur GABORIAU Sébastien fait part de ses craintes concernant un prix trop élevé qui bloquerait le futur Conseil Municipal. Monsieur THEBAULT André répond qu'à l'instar de Monsieur GABORIAU Sébastien, il n'était pas pour bloquer le futur Conseil Municipal avec une ébauche de projet mais qu'il a changé d'avis, en effet les frais relatifs à l'étude ne devraient pas être trop excessifs et avoir de l'avance en 2026 serait une bonne chose. Monsieur AUDOUIT Claude explique que l'étude sera sûrement un petit peu plus honoreuse car le projet est assez conséquent. Monsieur VALADE David estime que nous sommes à une période charnière, et que si ce Conseil Municipal prépare bien le dossier, le futur Conseil sera dans les premiers à déposer une demande de subventions et pourrait prétendre à en obtenir un nombre satisfaisant. Monsieur HENRIET Christian estime qu'il est de la responsabilité de ce Conseil Municipal d'anticiper ces choses. Monsieur BARDE Mickaël revient sur la mairie actuelle et rappelle qu'elle n'est vraiment pas adaptée pour les personnes à mobilité réduite ou ne serait-ce qu'en béquille. Monsieur GABORIAU Sébastien rappelle l'ancien projet (des années 2000) d'une autre salle des fêtes avorté qui coûte encore de l'argent à la commune. Monsieur AUDOUIT Claude répond que contrairement à ce projet, la future mairie est un réel besoin. Monsieur BARDE Mickaël ajoute qu'une mairie est l'image de la commune et qu'il est donc important d'avoir une mairie aux normes. Monsieur le Maire propose de lancer le projet et les premières études pour la mairie, les abords ainsi que le parking.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 pour), valide la proposition de Monsieur le Maire.

9. Adhésion GéoVendée 2025

Monsieur le Maire donne de nouveau la parole à Monsieur CHAUVEAU Quentin qui explique que l'association GéoVendée changera de statut juridique au 1^{er} juillet 2025 pour devenir un Groupement d'Intérêt Public. Pour continuer à utiliser les services de GéoVendée, il faut autoriser Monsieur le Maire à signer les documents de renouvellement, la participation annuelle de la commune s'élève à 100.00 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (10 pour) la proposition de Monsieur le Maire.

10. Choix du scénario du lotissement « Le Champ des Écoles »

Monsieur le Maire rappelle le projet de lotissement débuté par la commune avec l'appui de l'EPF et salue leur travail. Il présente les différents scénarios proposés lors de la réunion du 30 janvier 2025. Le premier projet serait de faire des locations sur les parcelles. Ce projet bloquerait l'idée du parcours sport-santé. Monsieur HENRIET Christian précise que le locatif n'attire pas forcément des jeunes familles mais parfois plus de jeunes retraités. Le second scénario a été évoqué lors des vœux du département, il s'agit d'un projet SOS Village d'enfants. Monsieur GABORIAU Sébastien explique que de plus en plus d'enfants sont en situation de placement et que deux autres projets comme celui-ci devraient voir le jour dans le Nord de la Vendée mais aucun dans le Sud. Monsieur le Maire rappelle qu'il avait déjà évoqué le sujet d'un lotissement dit « Village d'enfants » il y a quelque temps. En effet il avait eu l'opportunité de visiter le village de Gémozac et avait trouvé le projet très intéressant. Monsieur HENRIET Christian explique plus clairement le fonctionnement de ces villages. Monsieur AUDOUIT Claude espère que si cette solution est retenue, elle permettrait d'accueillir des enfants à l'école de Souil. Monsieur GABORIAU Sébastien explique que dans ce scénario, il faudrait intégrer une parcelle n'appartenant pas à la commune ainsi que l'ancien préau et peut-être le logement communal. Monsieur le Maire reprend la parole pour présenter le troisième scénario qui correspond à la vente de parcelles en lots à bâtir permettant la construction de plusieurs maisons. Monsieur THEBAULT André pense que la maison placée derrière l'école ne contiendrait pas suffisamment de terrain et serait très difficile d'implantation. Messieurs AUDOUIT Claude et GABORIAU Sébastien parlent du problème d'ambiguïté entre éventuels propriétaires et les livraisons de la cantine, le partage de la chaussée ne sera pas évident à mettre en place.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de contacter le département pour aborder le sujet du scénario numéro deux qui fait l'unanimité auprès des conseillers tout en précisant que c'est un atout pour ce projet d'être épaulé par l'EPF.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (10 pour) la proposition de Monsieur le Maire.

11. Choix de l'entreprise du terrain de pétanque

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation d'un terrain de pétanque. L'association Sud Vendée Pétanque et la commune ont fait des demandes de devis auprès de quatre entreprises de Travaux Public. Monsieur HENRIET Christian détaille le prix des différents devis. Monsieur BARDE Mickaël rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, il avait été défini de conserver une partie enherbée. Monsieur GABORIAU Sébastien demande si un plan de financement a été mis en place. Monsieur le Maire répond que le club de pétanque nous a transmis des documents permettant de se renseigner sur les subventions mais qu'à l'heure actuelle, aucun plan de financement n'a encore été établi. Une délibération similaire à celle du parcours sport-santé est possible en précisant que le projet ne se fera que si on atteint un certain montant de subventions. Monsieur AUDOUIT Claude précise que sur un devis, l'évacuation est en option et qu'il faut donc y rajouter 11 000 €. Monsieur HENRIET Christian explique que l'évacuation ne change pas la position du devis dans le classement, un devis est clairement moins cher que les autres. Messieurs VALADE David et THEBAULT André souhaiteraient choisir le devis sur les 2/3 du terrain et éliminer tous ceux sur la totalité. Monsieur AUDOUIT Claude fait remarquer qu'il faudrait connaître les disponibilités des entreprises pour réaliser ce chantier. Monsieur PHELIPEAU Grégoire trouve surprenant de demander le délai d'intervention des entreprises si on n'est pas sûr de faire le chantier. Monsieur AUDOUIT Claude lui répond que sur le principe, une demande de délai d'intervention n'oblige pas le choix de l'entreprise pour les travaux. Monsieur GABORIAU Sébastien s'inquiète de l'évacuation de la terre, ce ne sera pas évident de trouver des agriculteurs disponibles quand l'entreprise souhaitera commencer les travaux. Monsieur AUDOUIT Claude propose de retenir les devis avec évacuation tout en envoyant un courrier aux agriculteurs. Si toutefois, il

y avait moins de terre à évacuer, le prix serait moins élevé que le devis. Monsieur GABORIAU Sébastien souhaite fixer un taux de subvention minimal à atteindre pour la réalisation de ce projet. Monsieur AUDOUIT Claude a calculé en amont de la réunion que le reste à charge pour la commune serait d'environ 15 000€ si on obtient 80% de subventions. Monsieur le Maire propose de retenir uniquement les devis correspondant aux 2/3 du terrain, demande l'autorisation d'effectuer des demandes de subventions ainsi que demande le délai d'intervention des entreprises.

Le choix de l'entreprise sera fait lors d'un prochain Conseil Municipal.

12. Questions et informations diverses

Utilisation des vestiaires du terrain de football

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du mois de janvier 2024 autorisant la chasse à utiliser le deuxième vestiaire. Néanmoins, il convient de faire passer la commission de sécurité comme il était précisé dans la délibération. Monsieur AUDOUIT Claude explique qu'il n'y a pas eu d'autorisation de démolir les murs, or les murs de séparation des deux vestiaires ont été écroulés. Monsieur HENRIET Christian lui répond que c'est lui qui a donné l'autorisation, le passage entre les deux vestiaires ne pouvait se faire correctement qu'en cassant un mur. Monsieur le Maire poursuit en évoquant une idée potentiellement réalisable en cas d'impossibilité de parvenir à un accord entre les trois parties. L'achat d'un container permettant à la pétanque de stocker son matériel nécessaire aux compétitions (madriers). Monsieur AUDOUIT Claude pose la question de l'esthétique, avoir un container dans le paysage du terrain de football ne serait pas vraiment très joli, la potence des chasseurs heurtant déjà la vue pour lui. Il estime que la proposition faite par le club de pétanque est très honnête et qu'elle rejoint l'idée première des élus. Un vestiaire ainsi que les deux douches seraient suffisamment grands pour accueillir les électroménagers des chasseurs selon lui. Monsieur AUDOUIT Claude soulève également le problème du trop grand nombre de personnes parfois présentes dans le bâtiment. Monsieur le Maire lui répond que lorsque les travaux engagés par la commune seront terminés, la commission de sécurité pourra venir statuer et permettra de juger plus clairement cette question. La commission de sécurité permettra également la mise en place d'un loyer, le cas échéant ou bien une participation de la consommation électrique. Monsieur CHARNOLE David questionne Monsieur le Maire afin de connaître qui serait le responsable en cas d'incendie. Monsieur le Maire répond que c'est lui et que c'est une des raisons qui le pousse à agir rapidement. Monsieur BARDE Mickaël explique que la pétanque pourrait fixer les madriers au sol. Monsieur HENRIET Christian lui répond que le terrain de pétanque pourrait servir à tout le monde, les madriers seraient donc gênant pour certaines manifestations. Monsieur le Maire va se renseigner plus en profondeur pour un container, appuyé par Monsieur GABORIAU.

Date des commissions finances, voiries, CCID (Impôts Direct)

Monsieur le Maire, ainsi que les personnes présentes dans les commissions organisent les différentes dates à prévoir en ce début d'année civile.

Chauffage de l'école

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AUDOUIT Claude, adjoint aux bâtiments. Monsieur AUDOUIT annonce au Conseil Municipal qu'il est préférable de changer les sondes du chauffage de l'école plutôt que de changer tout le système. Si le changement des sondes ne règle pas le souci de chaleur, il faudra revenir à un système plus classique.

Boulangerie de Souil

Monsieur AUDOUIT Claude explique qu'il a demandé deux devis pour le remplacement de la porte de la boulangerie. Il a été demandé une porte électrique avec un rideau de protection. Concernant la main courante, la retenue de garantie de l'entreprise VTM pourrait permettre de payer une nouvelle main courante. Le boulanger avait soumis l'idée de l'achat de deux armoires réfrigérées pour remplacer la grosse achetée par la commune. Après renseignement auprès de professionnels du secteur, il va être déconseillé au boulanger de faire cet achat. Les prochains achats de matériels de la boulangerie devront être effectués par le boulanger, la commune ayant mis en place le nécessaire au bon déroulement de son activité en amont. Il faut considérer que c'est à lui de
Conseil Municipal du 10 février 2025

développer son activité aujourd'hui. L'entretien des machines sera évidemment à la charge du boulanger comme il est d'usage.

Festivités : Fête de la musique, 13 et 14 juillet

Monsieur le Maire informe que l'Amicale Laïque est partante pour l'organisation de la fête de la musique. Monsieur le Maire va se mettre en recherche de groupes de musique disponibles le samedi 21 juin 2025. Monsieur GABORIAU Sébastien évoque l'idée de faire un plus gros 13 juillet et de permettre à l'Amicale Laïque d'y participer. Monsieur le Maire répond que l'Amicale Laïque est volontaire pour la fête de la musique. Concernant le 13 juillet, le feu d'artifice sera tiré à l'aire de loisirs de Souil, l'association de football gèrera le bar et les grillades comme habituellement. Monsieur GABORIAU Sébastien se demande pourquoi c'est toujours le football qui s'occupe du 13 juillet. Cette fête pourrait être l'occasion de réunir plusieurs associations de la commune. Monsieur THEBAULT André n'est pas favorable au mélange des associations, ce n'est pas l'habitude par contre il pourrait être proposé un roulement entre plusieurs associations pour gérer le bar et les grillades du 13 juillet. Monsieur HENRIET Christian précise qu'il faut être très bien organisé et en nombre pour un évènement de cette ampleur et que l'association de football à la capacité pour gérer cela. Le 14 juillet, la mairie organisera son traditionnel apéro-préfou qui sera suivi du repas des anciens-combattants, les administrés pouvant également pique-niquer.

Pour clore ce Conseil Municipal, Monsieur le Maire évoque la proposition de vente d'un terrain près de l'Église de Chalais. Monsieur HENRIET Christian explique également que le SYDEV a contacté la mairie pour effectuer un recensement des projets de production des énergies renouvelables de la commune. La mise en place de panneaux photovoltaïques pourrait être envisagée sur l'atelier communal, la toiture de la boulangerie, le futur terrain de pétanque, la vieille école ainsi que sur les locatifs proches de l'école de Souil.

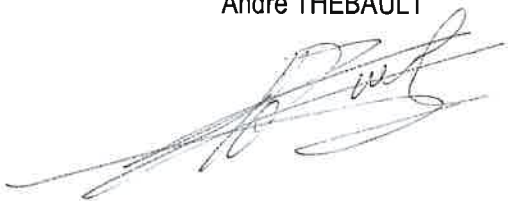
Monsieur AUDOUIT Claude souhaiterait parler du problème lié aux bouches d'incendie de la commune. La commune n'est pas suffisamment défendue contre le risque incendie. Monsieur le Maire répond qu'effectivement, d'une part, le début des bouches d'incendie ne correspond souvent plus à ce qui est attendu et d'autre part, évoque la distance trop grande entre ces bouches et les zones à défendre. Des accords ou conventions peuvent parfois être passés avec les agriculteurs. Il convient de traiter le problème globalement et Monsieur le Maire rappelle une inscription sur le site Vendée Eau qui doit programmer l'étude d'une mise aux normes, ainsi qu'une visite du SDIS en mairie afin de remédier à ce problème préoccupant.

Fin de Séance à 21h30

2025-02-01	Suppression du poste Agent de Maîtrise
2025-02-02	Balayage 2025
2025-02-03	Convention RD23 – Aménagement de sécurité
2025-02-04	Venelle de Souil
2025-02-05	Convention de répartition des missions entre EPCI et communes membres
2025-02-06	Etude préalable au projet de la future mairie
2025-02-07	Adhésion GéoVendée 2025
2025-02-08	Choix du scénario du lotissement « Le Champ des Écoles »
2025-02-09	Choix de l'entreprise du terrain de pétanque

Le Secrétaire de séance,
André THEBAULT

Le Maire,
Christian HENRIET






MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 mars 2025 à 19 h 15

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Monsieur Christian HENRIET.

Date de convocation : le 05 mars 2025

Étaient présents : Mesdames CHABIRAND Fanny, MARIE Delphine, LEGER Marielle, Messieurs PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, HENRIET Christian, AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël et GABORIAU Sébastien

Étaient excusés : Messieurs HERBRETEAU Tom, VALADE David et CHARNOLÉ David (Pouvoir à Monsieur THEBAULT André)

Était secrétaire : Monsieur AUDOUIT Claude

Votants : 10 votants dont 1 pouvoir

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2025
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Choix de l'entreprise du terrain de pétanque
4. Subvention d'État, projet parcours santé-sport
5. Vote des subventions communales 2025
6. CFU 2024
7. Délibération d'affectation du résultat
8. Multi-commerces : retenue de garantie lot 9 (VTM)
9. Voirie 2025, validation de la demande de chiffrage prévisionnel
10. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2025

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 10 février 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 février 2025 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Monsieur AUDOUIT Claude, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 19 h 15, le quorum étant atteint.

3. Choix de l'entreprise du terrain de pétanque

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation d'un terrain de pétanque. L'association Sud Pétanque Vendée et la commune ont fait des devis auprès de 4 entreprises de Travaux Public. Lors de la réunion du 10 février 2025, le Conseil Municipal avait demandé aux entreprises leurs délais d'interventions. Suite à leurs réponses, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise RINEAU TP pour la réalisation de ce terrain.

Le Conseil Municipal, à la majorité (7 pour – 1 contre), valide la proposition de Monsieur le Maire.

Conseil Municipal du 10 février 2025

Arrivée de Madame LEGER Marielle et de Monsieur PHELIPEAU Grégoire qui prendront part à la suite du débat.

Suite à ce vote, Monsieur le Maire explique qu'en l'état, le projet sera réalisé peu importe le montant de subventions obtenu par le projet. Or, les élus avaient évoqué un pourcentage de subventions nécessaire à la tenue de la création du terrain. Monsieur HENRIET Christian explique que des demandes de subventions ont été faites auprès du département de la Vendée et de l'État dans le cadre de la DETR. Il évoque également une possibilité de subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport mais la demande ne pourra être déposée qu'au mois d'avril 2025. Monsieur THEBAULT André demande s'il est possible d'estimer le montant des subventions que pourrait obtenir la commune. Monsieur le Maire explique que depuis l'instauration du pourcentage minimum de 30% d'autofinancement par la région, beaucoup de projets ne se font qu'avec 70% de subventions au maximum. Monsieur GABORIAU Sébastien rappelle que lors des premières réunions avec le club de pétanque, le président avait annoncé que ces projets étaient très subventionnés et que le projet ne devrait pas coûter trop cher à la commune. Messieurs AUDOUIT Claude et THEBAULT André estiment qu'un taux de 65% serait déjà une bonne chose et ne ferait pas un reste à charge trop élevé pour la commune. Monsieur BARDE Mickaël souhaitant être sûr de bien comprendre demande si le projet sera abandonné s'il obtient moins de subventions. Monsieur AUDOUIT Claude lui répond qu'il a bien compris et répète que ce sont des projets qui sont généralement bien subventionnés et que la commune devrait pouvoir obtenir les 65% souhaités.

4. Subvention d'État, projet parcours santé-sport

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un parcours santé-sport près de l'école de Souil. Monsieur HENRIET Christian rappelle également que le projet a déjà obtenu une subvention de 10 000 € avec le plan 5000 équipements sportifs. Une délibération avait été prise précisant que le projet ne se ferait que si la municipalité obtenait un subventionnement de 80%. Afin de valider la demande de subvention DETR, il faut une délibération demandant cette subvention. Monsieur le Maire profite pour rappeler que les 10 000 € du plan 5000 équipements sportifs ne seront utilisables que si le projet débute avant le dernier trimestre 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acter une demande de subventions d'État.

Le conseil, à l'unanimité (10 pour), accepte la proposition de Monsieur le Maire.

5. Vote des subventions communales 2025

Monsieur le Maire explique qu'une réunion de la commission Finances de la commune s'est tenue le jeudi 20 février 2025. Monsieur HENRIET Christian explique certains montants ainsi que certaines demandes exceptionnelles que la commission a décidé de valider. Le montant total des subventions communales pour l'année 2025 s'élèvera à 7 127.00 €. Monsieur le Maire précise qu'une association n'a toujours pas effectué sa demande. Si la demande n'est pas formulée, alors, l'association n'aura pas de subvention en 2025. Une subvention est également déterminée selon la tenue de la fête de la musique. Si la manifestation n'a pas lieu, la subvention ne sera pas versée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les propositions de la commission Finances.

Le conseil municipal accepte à la majorité (9 pour – 1 abstention) la proposition de la commission Finances

6. CFU 2024

Monsieur le Maire rappelle le principe de création du Compte Financier Unique. Monsieur HENRIET Christian explique que lors d'un rendez-vous avec le délégué aux communes du Trésor Public, les finances de la commune ont été évoquées et qu'elles sont saines. Monsieur le Maire sort alors de la pièce pour laisser la parole à Monsieur GABORIAU Sébastien. Monsieur GABORIAU Sébastien relit les chiffres comptables de l'année et demande au Conseil Municipal de les valider.

Le conseil municipal valide à l'unanimité (9 pour) le CFU 2025.

Monsieur le Maire est autorisé à revenir dans la salle du Conseil Municipal.

Conseil Municipal du 10 février 2025

7. Délibération d'affectation du résultat

Monsieur le Maire explique que suite à la validation du CFU 2024 et des comptes de la commune, il convient d'affecter ce résultat au budget 2025. Monsieur HENRIET Christian reprend les chiffres un par un afin de clarifier la situation et propose d'affecter le résultat.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (10 pour) la proposition de Monsieur le Maire.

8. Multi-commerces : retenue de garantie lot 9 (VTM)

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise VTM n'a pas livré la main courante du multi-commerce de Souil. Cette situation ayant été évoquée avec l'architecte Frénésis, responsable des travaux. Monsieur HENRIET Christian propose de retenir la garantie de l'entreprise VTM afin d'utiliser cet argent pour missionner une nouvelle entreprise. Monsieur AUDOUIT Claude rappelle que l'ancienne main courante avait été déposée car elle rouillait et qu'elle n'était pas en conformité avec les lois en vigueur. L'entreprise VTM ayant fermé ses portes, elle sera dans l'incapacité de reproduire la main courante. Monsieur le Maire précise que ces travaux s'effectueront après la réalisation des abords. Monsieur HENRIET Christian propose au Conseil Municipal de retenir la garantie de l'entreprise VTM concernant le lot 9 du multi-commerces.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 pour), valide la proposition de Monsieur le Maire.

9. Voirie 2025, validation de la demande de chiffrage prévisionnel

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GABORIAU Sébastien qui présente le compte-rendu de la commission voirie. Les deux rues adjacentes aux abords du multi-commerces avaient déjà été prévues lors d'un précédent budget puis reportées pour la réhabilitation du commerce. Elles seront donc une priorité cette année afin de faire de cette partie de la commune un ensemble bien aménagé. Monsieur GABORIAU Sébastien précise que de nombreuses routes de la commune sont abimées et que le programme voirie 2025 pourrait avoir besoin de se diviser en deux tranches, une ferme et une optionnelle. Après avoir effectué un tour de la commune avec la commission Voirie, il apparaît que la route des bas Marais a un problème d'évacuation des eaux pluviales et qu'elle devra faire partie de la tranche ferme. Concernant la tranche optionnelle, Monsieur GABORIAU Sébastien va demander au maître d'œuvre d'effectuer un chiffrage pour les routes menant de Chalais à Souil, du carrefour de la Noue en direction de Saint-Martin-de-Fraigneau ainsi que pour la route menant du Raseur au Cormier. Monsieur GABORIAU Sébastien est conscient que ce chiffrage risque d'être assez élevé, mais compte tenu de la prochaine élection municipale, le budget voirie devrait être assez faible en 2026 et ces routes seront impraticables d'ici 2027. Monsieur AUDOUIT Claude pense que le problème d'écoulement de l'eau pluviale sur la route des bas-marais est due au permis de construire validé par la municipalité qui a contribué à boucher le fossé. Monsieur THEBAULT André rappelle la présence d'un tuyau permettant l'évacuation de cette eau. Monsieur AUDOUIT Claude explique qu'il n'y a pas eu d'avaloir posé et qu'un tuyau évacue moins rapidement l'eau qu'un fossé. Il estime également que la route menant de Chalais à Souil devrait faire partie de la tranche ferme, surtout à compter la lagune car c'est une route très passagère. Monsieur THEBAULT André pense ces choix pourront se faire ultérieurement car la possibilité de faire ces travaux dépendra du budget alloué à la voirie. Monsieur HENRIET Christian ajoute que la route des bas marais avait déjà été estimée et qu'il faut également traiter les demandes de restauration de voirie dans l'ordre chronologique. Monsieur HENRIET Christian propose au Conseil Municipal de valider la demande de chiffrage auprès de Monsieur GIRAUD, maître d'œuvre de la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (10 pour) la proposition de Monsieur le Maire.

10. Questions et informations diverses

Actualisation de la carte communale

Monsieur le Maire explique son souhait de réviser la carte communale avant l'instauration d'un PLUI. Monsieur HENRIET Christian évoque l'intérêt de redéfinir les zones constructibles à Souil et La Porte de l'Île et propose de demander des devis pour l'actualisation de la carte communale. Une grosse part du travail pourrait se faire en interne et la demande pourrait être jumelée à la demande de participation à l'opération Village d'Avenir. Ce projet permettrait à la commune de bénéficier de l'appui de la préfecture sur certains projets de construction.

Conseil Municipal du 10 février 2025

Monsieur le Maire propose d'écrire à Monsieur le Sous-Préfet de la Vendée afin de participer au dispositif Villages d'Avenir. Monsieur THEBAULT André explique qu'il faudrait prendre contact avec le directeur de l'entreprise Alycoop pour savoir ce que va devenir cette zone d'activité. Messieurs GABORIAU Sébastien et AUDOUIT Claude sont missionnés pour étudier le plan de la carte communal sur la partie de Souil tandis que messieurs HENRIET Christian et THEBAULT André étudieront la carte communale du côté de la Porte de l'Île, d'autres conseillers volontaires étant les bienvenus le cas échéant.

Licence IV à utiliser

Monsieur le Maire explique qu'afin de ne pas perdre la licence IV, la commune doit l'utiliser au minimum une fois dans une période de 5 ans, selon certaines sources. Cette licence IV peut être prêté aux associations communales. Monsieur HENRIET Christian propose d'envisager le prêt de cette licence.

Plantation « Compostelle » en novembre

Monsieur le Maire annonce la plantation d'arbres sur la route de Compostelle au mois de novembre par l'association des pèlerins. Monsieur THEBAULT André demande la localisation de cette plantation et le nombre d'arbres plantés. Les arbres seront assez peu nombreux, environ 5 et seront certainement placés vers Mauvais.

Multi-commerces, avancé du projet abords et questionnement

Monsieur AUDOUIT Claude prend rapidement la parole afin de demande si Monsieur le Maire connaît la date de début des travaux. Monsieur HENRIET Christian répond que les travaux commenceront dès validation du délai de réception des pavés. Monsieur le Maire relate le rendez-vous téléphonique qu'il a eu avec l'architecte. Monsieur AUDOUIT Claude explique que la municipalité n'a pas le droit de boucher le puits présent sous la place comme cela a été évoqué puisqu'il ne faut pas polluer l'eau et qu'il ne faudrait pas en bloquer son passage, ce qui pourrait empêcher une arrivée d'eau chez un particulier. Le SYDEV va être contacté en urgence pour l'installation de lumière sur le site, voire d'une prise.

Diverses informations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de l'EPF. Une réunion avec les conseillers départementaux se déroulera pendant les vacances de Printemps pour évoquer le projet de Village d'enfants souhaité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire évoque la réception de deux devis concernant l'étude préalable du projet de la future mairie.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un particulier a proposé son terrain en vente à la commune. Cette parcelle proche du cimetière de Chalais pourrait intéresser la commune dans l'idée d'un parking et d'un accès au cimetière mais elle est trop grande pour la commune en l'état actuel, ce que confirme Monsieur GABORIAU Sébastien.. Monsieur AUDOUIT Claude explique qu'il faudrait se renseigner au préalable de la possibilité de revendre un morceau de cette parcelle. Monsieur THEBAULT André approuve l'idée du parking près du cimetière.

Monsieur Le Maire exprime sa difficulté à trouver un groupe pour la fête de la musique, plusieurs hypothèses ont été émises pour que la célébration se déroule dans les meilleures conditions comme un concours de talents par exemple, ou un changement de date, anticipée au vendredi 20 juin.

Monsieur le Maire présente le prochain flash infos aux conseillers qui prendront le temps de la réflexion et feront remonter leurs remarques au secrétariat. Les dates des marches rose et bleue resteront à confirmer.

Monsieur AUDOUIT Claude explique que l'école fait face à un problème de soubassement et que plusieurs entreprises de peinture devront venir faire un devis. Monsieur PHELIPEAU Grégoire en profite pour parler d'un problème d'accessibilité PMR dans la partie de l'ancienne école. Ce problème sera étudié.

Fin de Séance à 21h00

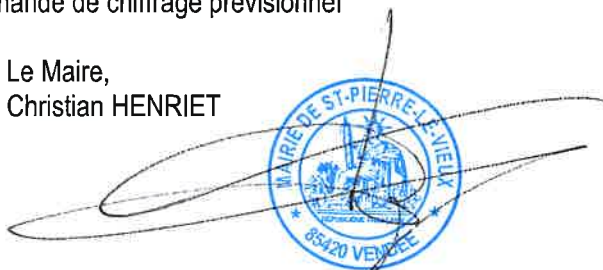
2025-03-01	Choix de l'entreprise du terrain de pétanque
2025-03-02	Subvention d'État, projet parcours santé-sport
2025-03-03	Vote des subventions communales 2025
2025-03-04	CFU 2024
2025-03-05	Délibération d'affectation du résultat
2025-03-06	Multi-commerces : retenue de garantie lot 9 (VTM)
2025-03-07	Voirie 2025, validation de la demande de chiffrage prévisionnel

Le Secrétaire de séance,
Claude AUDOUIT



Conseil Municipal du 10 février 2025

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 01 avril 2025 à 19 h 15

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois d'avril à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Monsieur Christian HENRIET.

Date de convocation : le 27 mars 2025

Étaient présents : Madame LEGER Marielle, Messieurs, THEBAULT André, HENRIET Christian, AUDOUIT Claude et GABORIAU Sébastien

Étaient excusés : Madame CHABIRAND Fanny, Messieurs HERBRETEAU Tom, VALADE David, CHARNOLÉ David, Monsieur PHELIPEAU Grégoire et BARDE Mickaël (Pouvoir à Monsieur HENRIET Christian)

Étaient absents : Madame MARIE Delphine

Était secrétaire : Monsieur GABORIAU Sébastien

Votants : 6 votants dont 1 pouvoir

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2025
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Vote des taux d'impositions 2025
4. Budget Primitif 2025
5. Questions et informations diverses

Préalablement au Conseil Municipal, Monsieur BUFFET Fabien, Conseiller aux décideurs locaux, a présenté aux élus une analyse rétrospective du budget de la commune.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2025

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Monsieur GABORIAU Sébastien, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 19 h 15, le quorum n'étant pas atteint. Le Conseil Municipal est reporté à la même date à 19 h 30.

3. Vote des taux d'impositions 2025

Monsieur le Maire rappelle les taux d'impositions votés en 2024. Monsieur HENRIET Christian énonce sa proposition pour les taux d'impositions 2025 en annonçant le total des produits attendus. Monsieur le Maire rappelle l'engagement pris par le Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux du côté communal pendant ce mandat. Il propose alors de conserver les taux actuels aux conseillers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (6 pour), valide la proposition de Monsieur le Maire.

4. Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire lit les grandes lignes de la note de présentation du budget 2025 qui sera proposée en accompagnement de la délibération à prendre et du budget primitif. Monsieur HENRIET Christian annonce que le budget de fonctionnement s'équilibre à 1 110 429.16 € et que celui d'investissement s'équilibre à 960 102.34 €. Monsieur le Maire présente les tableaux de répartition du budget par section. Le budget voirie fait l'objet d'informations complémentaires, le programme 2025 sera adapté en conséquence.

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (6 pour), valide la proposition de Monsieur le Maire.

5. Questions et informations diverses

Voirie 2025

Monsieur GABORIAU Sébastien prend la parole et présente les estimatifs réalisés par Monsieur GIRAUD Paul, maître d'œuvre de la commune depuis plusieurs années. Monsieur GABORIAU Sébastien présente dans un premier temps les routes de la tranche optionnelle, annonçant à titre indicatif les prix estimés par le maître d'œuvre. Dans un second temps, Monsieur GABORIAU Sébastien présente les rues de la tranche ferme, à savoir La Petite Rue et la Rue de la Souillètre de Souil. La rue de la Souillètre pourrait être réalisée comprenant une partie centrale végétalisée. Monsieur AUDOIT Claude émet un doute quant à la capacité d'accueil des eaux pluviales de cette partie végétalisée. Monsieur HENRIET Christian demande si ce ne serait pas surprenant d'avoir les deux rues adjacentes à la boulangerie dans un style différent. Monsieur GABORIAU Sébastien explique que la place de la boulangerie entre les deux rues coupe le style et qu'il ne trouverait pas cela dérangent. Monsieur THEBAULT André préférerait que les deux rues soient réalisées de la même manière, en enrobé. Monsieur GABORIAU Sébastien propose de faire chiffrer auprès du maître d'œuvre les deux rues tout en enrobé puis avec un pavé similaire à celui de la place pour apporter un petit peu de cachet. Messieurs HENRIET Christian et THEBAULT André valident l'idée. Les riverains des deux rues seront appelés à donner leurs avis lors d'une réunion organisée par les élus après la réception des estimatifs.

Village d'avenir

Monsieur le Maire rapporte que la commune de Saint-Pierre-le-Vieux a eu la chance d'être retenue pour l'opération village d'avenir. Une réunion avec Monsieur le Préfet de la Vendée et l'EPF devrait se dérouler très prochainement. Monsieur le Maire a également évoqué l'idée du Conseil Municipal de réviser la carte communale avec Monsieur le Préfet de la Vendée. C'est une bonne idée, qui permettrait de corriger certaines anomalies manifestes sur la commune.

Rendez-vous avec l'association Saint-Hubert

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'une réunion se tiendra le samedi 12 avril 2025 à 11h00 entre les élus et les membres de l'association pour discuter des locaux du terrain de football.

Demandes diverses suite au Conseil d'École

Monsieur le Maire expose les différentes demandes de l'école suite au Conseil d'École. Monsieur GABORIAU Sébastien est contre l'achat de nouvelles estrades, elles ne serviront pas à la commune et elles devront être stockées toute l'année dans l'atelier municipal, ce qui prendra beaucoup de place et risquera de les abîmer. Les autres demandes sont prises en compte.

Fête de la Musique du 20 juin 2025

Monsieur le Maire annonce avoir trouvé un groupe pour l'animation de la fête de la musique 2025. L'évènement se déroulera à l'aire de Loisirs de Souil, sauf circonstances météorologiques défavorables.

Demande de subvention Atout Linge

Monsieur le Maire présente le courrier envoyé par l'association Atout Linge demandant une subvention de 100 €. Monsieur GABORIAU Sébastien estime qu'il faut respecter une équité vis-à-vis des autres associations « hors commune » et qu'il faut refuser. Monsieur le Maire procède à un rapide vote à main levée. Aucune suite favorable ne sera donnée au courrier de l'association.

Projet Nouvelle Mairie

Monsieur le Maire présente les devis de deux architectes ayant répondu pour réaliser une étude de faisabilité uniquement. Monsieur HENRIET Christian propose de retenir l'entreprise Frénésis pour la réalisation de cette étude.

Madame LEGER Marielle demande à Monsieur le Maire s'il a eu un retour concernant le terrain derrière l'Église de Chalais. Monsieur le Maire a reçu un appel de la part du propriétaire du terrain suite au Conseil Municipal du 10 mars 2025 mais il reste en attente actuellement.

Fin de Séance à 20h15

2025-04-01	Vote des taux d'imposition 2025
2025-04-02	Budget Primitif 2025

Le Secrétaire de séance,
Sébastien GABORIAU

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 mai 2025 à 19 h 15

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de mai à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Monsieur Christian HENRIET.

Date de convocation : le 07 mai 2025

Étaient présents : Madame LEGER Marielle, Messieurs PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, HENRIET Christian, AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, VALADE David, CHARNOLÉ David et GABORIAU Sébastien

Étaient excusés : Madame CHABIRAND Fanny (Pouvoir à Monsieur HENRIET Christian), Monsieur HERBRETEAU Tom

Était absente : Madame MARIE Delphine

Était secrétaire : Monsieur BARDE Mickaël

Votants : 10 votants dont 1 pouvoir

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 01 avril 2025
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Voirie 2025, demande de subventions
4. Demande de subvention EHPAD multi-site « Le Marais »
5. Projet parcours santé-sport
6. Terrain de pétanque, demande de subvention ANS
7. Location de la licence IV
8. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 01 avril 2025

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 01 avril 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 01 avril 2025 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Monsieur BARDE Mickaël, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 19 h 15, le quorum étant atteint.

3. Voirie 2025, demande de subventions

Monsieur le Maire explique que le programme voirie 2025 peut permettre la demande d'une subvention au titre des amendes de police. Monsieur HENRIET Christian propose alors au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer une telle demande.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité (9 pour) une demande de subvention au titre des amendes de police.

En marge de ce point, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GABORIAU Sébastien, adjoint à la voirie. Monsieur GABORIAU Sébastien explique qu'une réunion avec les riverains des rues de la Souillètre et de la Petite rue a été réalisée. Il en détaille certains retours qui retarderaient éventuellement le délai des interventions

Conseil Municipal du 12 mai 2025

d'une entreprise pour la réfection de ces deux rues. Deux solutions se présentent devant les conseillers, la première étant d'attendre et de ne faire qu'un seul appel d'offre, la seconde étant de faire un appel d'offre pour la voirie « hors bourg » puisque le maître d'œuvre ne conseille pas d'effectuer des travaux sur des aménagements de moins d'un an. Le chiffrage restant en attente, une décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal. Monsieur THEBAULT André estime qu'il faudrait attendre un an avant de faire les travaux dans les deux petites rues, comme le conseille le maître d'œuvre de la commune. Monsieur THEBAULT André évoque le problème de riverains possédant une voiture électrique. Ils ne pourront pas recharger leurs véhicules pendant les travaux et une solution doit être trouvée. Monsieur le Maire explique qu'il a pris contact avec le SYDEV et que la commune n'a pas d'intérêt à acheter une borne pour le moment. Monsieur AUDOUIT Claude estime le délai des travaux à minimum un mois. Monsieur THEBAULT André explique qu'il faudrait louer une borne, Monsieur le Maire lui répond qu'il se renseigne sur cette possibilité actuellement et qu'il serait possible de la faire inscrire sur le cahier des charges lors de l'appel d'offre. La décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal selon le choix du programme voirie 2025.

4. Demande de subvention EHPAD multi-site « Le Marais »

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur GABORIAU Sébastien, 1^{er} adjoint de la commune et sort de la salle de conseil afin d'éviter tout conflit d'intérêt sur ce point, étant élu au conseil d'administration du CIAS. Monsieur GABORIAU Sébastien explique que l'EHPAD « Le Marais » sollicite une subvention. Monsieur AUDOUIT Claude souhaite connaître la raison de cette demande de subvention. Madame LEGER Marielle explique que la subvention permettrait à l'EHPAD de réaliser de nouvelles animations. Pour autant, Madame LEGER Marielle ne souhaite pas accorder cette subvention car le Conseil Municipal a refusé une subvention à l'EHPAD de Saint-Hilaire-des-Loges et qu'il faut de la continuité dans le choix des élus. Monsieur CHARNOLE David exprime son point de vue sur le sujet en précisant que les problèmes financiers des EHPAD ne proviennent pas d'un manque de subvention et qu'il rejoint Madame LEGER Marielle concernant la continuité des décisions des élus.

Le conseil, à l'unanimité (9 contre), refuse l'attribution d'une subvention à l'EHPAD multi-site « Le Marais ».

5. Projet parcours santé-sport

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obtention d'une subvention de 10 000€ sur ce projet. La période de validité de cette subvention approchant de son terme, Monsieur HENRIET Christian estime qu'il faudrait prendre une décision concernant ce projet. Monsieur le Maire rappelle que la commune a été l'une des rares à voir son projet validé. Nos finances communales, selon la propre appréciation du responsable du Trésor Public présent à notre réunion de préparation du budget, étant saines, ce projet serait un bon investissement pour l'avenir de l'école. Monsieur HENRIET Christian explique qu'il est du devoir de la municipalité d'aider son école à se défendre face à l'inévitable situation de fermetures de classes, voire carrément des écoles. Monsieur le Maire évoque également que ce projet pourrait apporter un élément supplémentaire au dossier « Village d'enfants » dont le conseil a souhaité une étude approfondie. Une réunion sera d'ailleurs organisée avec le département de la Vendée au mois de juin. Monsieur GABORIAU Sébastien estime qu'il faudrait réaliser ce projet car le reste à charge de la commune ne sera pas très élevé et permettra d'utiliser une subvention que de rares communes ont pu obtenir. Messieurs VALADE David et CHARNOLE David s'accordent à dire que si le budget de la commune le permet, alors le projet est viable. Madame LEGER Marielle estime que ce projet sera une vraie valeur ajoutée à l'école de Souil.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet du parcours santé-sport.

Monsieur PHELIPEAU Grégoire étant arrivé pendant le point mais connaissant le dossier est autorisé à prendre part au vote.

Le conseil municipal accepte à la majorité (8 pour – 2 abstentions) le projet du parcours santé-sport.

6. Terrain de pétanque, demande de subvention ANS

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit délibérer pour demander une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la réalisation du terrain de pétanque. Monsieur le Maire annonce l'obtention d'une subvention DETR à hauteur de 20% du projet.

Conseil Municipal du 12 mai 2025

Le conseil municipal valide à l'unanimité (10 pour) la demande de subvention.

En marge de ce point, Monsieur le Maire lit le courrier reçu de l'association Sud Pétanque Vendée. Monsieur HENRIET Christian rappelle que la commune est à la recherche d'un container, une réponse sera apportée à l'association. Monsieur GABORIAU Sébastien estime que l'achat de ce container sera un complément à la réalisation du terrain. Un local de stockage sans la construction du terrain ne serait pas forcément utile à l'association. Monsieur VALADE David rappelle que le président de l'association de pétanque avait précisé que les projets de création de terrains étaient très subventionnés et que la commune avait accepté la construction si le projet atteignait 65% de subvention.

7. Location de la licence IV

Monsieur le Maire explique que le restaurant « Chez Fanny » de Maillezais a formulé une demande de location de la licence IV à Monsieur le Maire. Elle permettrait à la commune de conserver sa licence tout en étant utile à un restaurant. Monsieur le Maire explique que la commune d'Auchay-sur-Vendée loue sa licence à un restaurant et que la commune de Saint-Pierre-le-Vieux aurait la possibilité d'effectuer la même démarche. Monsieur CHARNOLÉ David explique le fonctionnement de la location d'une licence IV au Conseil Municipal. Il précise néanmoins que la mairie doit vérifier que l'exploitant sera bien en règle. Monsieur HENRIET Christian propose un accord de principe au restaurant « Chez Fanny » sous réserve de l'élaboration d'un contrat viable chez un notaire. Monsieur GABORIAU Sébastien propose un forfait allant de 400€ à 500€ pour la saison. Il note également qu'il faudra bien veiller à rester le propriétaire de la licence IV.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (10 pour) la proposition de Monsieur le Maire sous réserve d'un accord de la préfecture.

8. Questions et informations diverses

Diverses demandes de l'association de chasse

Monsieur HENRIET Christian procède à la lecture du courriel reçu de l'association. Certaines réponses ont été évoquées lors de la réunion d'adjoints. Monsieur le Maire expose ces réponses au Conseil Municipal. Monsieur AUDOUIT Claude souhaite ouvrir la porte des WC extérieurs au public. Messieurs GABORIAU Sébastien et HENRIET Christian ont peur du vandalisme sur des toilettes qui viennent juste d'être rénovées. Ils souhaiteraient tous les deux installer une porte comme celles de l'aire de loisirs. Monsieur le Maire en profite pour exprimer son interrogation pour l'accès au public des toilettes de l'aire de loisirs car de nombreuses incivilités et dégradations ont été constatées ces dernières semaines. Monsieur AUDOUIT Claude propose de faire une nouvelle communication pour appeler au civisme et au respect de ces lieux. Monsieur GABORIAU Sébastien exprime son désaccord sur la fermeture des toilettes de l'aire de loisirs. Pour lui, si les toilettes sont fermées, les personnes se cacheront dans la nature et l'aire sera plus sale. Monsieur BARDE Mickaël trouve dommage de fermer les toilettes du terrain de football. Si les toilettes sont fermées, alors les personnes venant se divertir sur le terrain ne peuvent plus en profiter. Monsieur GABORIAU Sébastien propose de faire un essai en retirant la porte vandalisée et en laissant accessibles à tout public les toilettes de l'aire de loisirs et du terrain de football.

Concernant le portique que la chasse souhaite installer sur le mur des vestiaires. Monsieur AUDOUIT Claude est contre car l'association veut créer un puits perdu permettant d'évacuer le sang, les restes des animaux. Or, un puits perdu a pas pour vocation de récupérer uniquement l'eau pluviale, il est interdit d'y évacuer tout autre élément. Un assainissement contrôlé serait la seule solution viable actuellement. Monsieur AUDOUIT Claude rappelle que la commune a investi beaucoup d'argent dans la rénovation de l'assainissement et qu'il faut en prendre soin. Monsieur HENRIET Christian évoque un passage très souhaité de la commission de sécurité qui permettra d'éclaircir de nombreux points. Monsieur CHARNOLÉ David explique que de nombreux points feront défaut lors du passage de la commission. Monsieur VALADE David estime que les anciens vestiaires peuvent être considérés comme local de stockage mais qu'il est fort probable que la commission ne statue pas en faveur d'une salle de réunion. Monsieur AUDOUIT Claude expose également à l'assemblée le fait que l'association

utilise l'électricité avec des frigos et le chauffage... Monsieur PHELIPEAU Grégoire souhaiterait faire passer la commission de sécurité immédiatement pour réaliser une pré-visite permettant de recadrer les possibilités d'aménagement des locaux. Il ajoute que si la commune construit un beau terrain de pétanque, il pourrait être dommageable d'avoir les vues et odeurs émanant du bâtiment de la chasse. Une réponse sera proposée à l'association lui permettant d'apporter des solutions à toutes les interrogations. Monsieur le Maire demandera une pré-visite de la commission de sécurité dès que possible.

Recensement SYDEV pour le potentiel solaire

Monsieur le Maire lit le courrier reçu du SYDEV concernant le recensement des bâtiments à potentiel solaire de la commune. Après avoir exposé tous les points, la parole est aux conseillers. Plusieurs d'entre eux sont surpris de voir apparaître l'église de Chalais et la base de loisirs de Souil, ces deux points seront retirés. En revanche, le Conseil Municipal décide d'ajouter le toit de la boulangerie de Souil. Il ne s'agit que d'un recensement souhaité par le SYDEV.

PTGE Autizes

Monsieur le Maire explique le courrier reçu des syndicats mixtes Vendée Sèvre Autizes et du Bassin versant de la sèvre niortaise qui souhaitent constituer un panel citoyen. Un appel à la population sera effectué via les panneaux d'informations. Monsieur VALADE David propose de contacter certaines personnes de la commune pouvant être intéressées par le sujet.

Archives Départementales

À la demande de Monsieur le Maire, Monsieur CHAUVEAU Quentin fait un point suite à la réception d'un courrier. Un devis sera élaboré par les archives départementales et une décision sera prise lors d'un futur Conseil Municipal.

Venelle de Souil

Monsieur le Maire lit le courrier reçu de l'un des administrés concernés par la venelle de Souil qui propose un rendez-vous entre la mairie et les administrés. Plusieurs conseillers expriment un agacement sur le sujet évoquant une décision du Conseil Municipal qui doit être respectée et non négociée. Messieurs THEBAULT André, GABORIAU Sébastien, VALADE David s'opposent à un rendez-vous. Monsieur le Maire rédigera un courrier expliquant aux administrés la décision ferme du Conseil Municipal. La délibération ayant été prise suite à un courrier des services préfectoraux que Monsieur le Maire remercie de nouveau.

Diverses informations

Monsieur le Maire évoque un courrier de la préfecture concernant les cérémonies sur la mémoire de l'esclavage. Une cérémonie se déroulant à Fontenay-le-Comte, tous les administrés sont invités à s'y rendre. Il n'y aura pas d'organisation au niveau communal.

Un rappel contre les nuisances sonores des tondeuses, débroussailleuses, sera effectué sur le prochain flash info, de nombreux administrés se plaignent d'un non-respect des règlements en vigueur.

Monsieur BARDE Mickaël fait remonter une information concernant de nombreux déchets près de l'abribus de la Porte de l'Île. Monsieur le Maire va se renseigner afin de placer le site sous vidéosurveillance, un nettoyage sera effectué par les agents communaux.

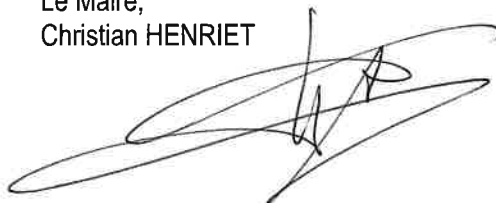
Fin de Séance à 21h00

2025-05-01	Voirie 2025, demande de subvention
2025-05-02	Demande de subvention EHPAD multi-site « Le Marais »
2025-05-03	Projet parcours santé-sport
2025-05-04	Terrain de pétanque, demande de subvention ANS
2025-05-05	Location de la licence IV

Le Secrétaire de séance,
Mickaël BARDE



Le Maire,
Christian HENRIET



Conseil Municipal du 12 mai 2025



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 juin 2025 à 19 h 15**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de juin à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Monsieur Christian HENRIET.

Date de convocation : le 04 juin 2025

Étaient présents : Mesdames CHABIRAND Fanny, MARIE Delphine, Messieurs THEBAULT André, HENRIET Christian, AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël et GABORIAU Sébastien

Étaient excusés : Madame LEGER Marielle, Messieurs HERBRETEAU Tom, PHELIPEAU Grégoire, VALADE David, CHARNOLÉ David (Pouvoir à Monsieur THEBAULT André)

Était secrétaire : Madame CHABIRAND Fanny

Votants : 8 votants dont 1 pouvoir

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 mai 2025
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Voirie 2025, validation du programme voirie
4. SYDEV, adhésion au groupement d'achat
5. Montant de la location saisonnière de la licence IV
6. Demande d'indemnisation de la boulangerie
7. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 mai 2025

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;

Il est décidé de nommer Madame CHABIRAND Fanny, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 19 h 15, le quorum étant atteint.

3. Voirie 2025, validation du programme

Monsieur GABORIAU Sébastien, adjoint délégué à la voirie, prend la parole et commence par rappeler la conclusion de la réunion organisée avec les riverains de la Petite Rue et de la Rue de la Souillètte. Certains des administrés souhaitaient faire des travaux. Monsieur GABORIAU Sébastien propose le report des travaux de voirie des deux rues d'une année sous les conseils de Monsieur GIRAUD Paul, maître d'œuvre de la commune. Monsieur GABORIAU Sébastien détaille la suite du programme voirie 2025 comprenant la réfection de 3 routes communales. Monsieur AUDOUIT Claude exprime sa crainte de voir le parking de la boulangerie sale voire endommagé lors des journées pluvieuses. En effet, la rue de la Souillètte descendant vers le bas, lors des jours de pluie, l'eau risque de déplacer des cailloux sur la place. Une solution est débattue par l'ensemble du Conseil Municipal, un balayage ou un petit enrobé provisoire sur quelques mètres pourrait être retenu. Monsieur GABORIAU Sébastien précise qu'aucun estimatif n'a été effectué depuis la réunion avec les riverains. Monsieur AUDOUIT Claude souhaiterait lancer un appel d'offre comprenant les deux petites rues, même si ces dernières

Conseil Municipal du 10 juin 2025

ne se feraient qu'en début d'année prochaine. Monsieur THEBAULT André explique que pour des raisons de coût et de logistique, il faudrait que les deux rues soient réalisées à la suite l'une de l'autre. Monsieur GABORIAU Sébastien en profite pour expliquer qu'échelonner la réalisation de cet aménagement pourrait laisser un peu de répit à la boulangerie afin qu'elle puisse retrouver une activité habituelle. Si les aménagements souhaités par les riverains sont réalisés rapidement, un deuxième appel d'offre pourra être lancé afin d'effectuer les travaux début 2026. Un courrier sera rédigé par les secrétaires pour confirmer ces informations aux administrés des deux rues.

Monsieur HENRIET Christian propose alors la réalisation du programme voirie 2025 en prenant en compte uniquement les trois routes communales.

Le Conseil, à l'unanimité (8 pour), accepte la proposition de ce programme voirie.

4. SYDEV, adhésion au groupement d'achat

Monsieur le Maire explique que la commune adhérerait au groupement d'achat SYDEV concernant l'électricité et qu'un nouvel appel d'offre va être lancé. Après concertation avec les autres maires membres de la communauté de communes. Monsieur le Maire explique que la tendance serait de rester prudent en adhérant au groupement d'achat, point de vue qu'il partage et qu'il propose à l'assemblée délibérante. Monsieur le Maire précise également que le marché concernerait tous les points de livraison de la commune mis à part l'école du Marais Mouillé dont la puissance du compteur n'autorise pas de tarif réglementé.

Le conseil, à l'unanimité (8 pour), accepte l'adhésion au groupement d'achat SYDEV.

5. Montant de la location saisonnière de la licence IV

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'accord de principe accordant la location de la licence IV de la commune au restaurant « Chez Fanny ». Monsieur le Maire a rencontré les propriétaires afin d'évoquer les modalités de location. Monsieur le Maire explique la procédure à suivre pour louer la licence IV, en précisant que la location sera proposée pour une durée d'un an renouvelable tacitement. Les élus de la commune souhaitent conserver un droit de rétractation si un commerce de la commune devait avoir besoin d'une licence. Prenant en compte la délibération d'une commune voisine ayant loué sa licence IV, Monsieur le Maire propose le prix de 400€ pour la saison 2025. Après plusieurs calculs réalisés par les conseillers, le tarif de 400€ par saison est retenu et proposé par Monsieur le Maire. Les frais de réalisation de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal accepte à la majorité (7 pour – 1 contre) le tarif de la location de la licence IV.

6. Demande d'indemnités de la boulangerie

Monsieur le Maire explique que depuis le début des travaux des abords de la boulangerie, le chiffre d'affaires de cette dernière a connu une baisse significative. Le boulanger a formulé une demande de compensation financière. Monsieur HENRIET Christian lit l'attestation transmise par le comptable. Monsieur le Maire précise que la municipalité de Fontenay-le-Comte, par exemple, a indemnisé les commerçants, pendant les travaux tout en précisant qu'évidemment les budgets sont complètement différents. Madame MARIE Delphine souhaite attendre le bilan final annuel car le Conseil Municipal a déjà donné énormément à la boulangerie lors de son implantation. Monsieur AUDOIT Claude explique que le calcul sera difficile à réaliser en fin d'année et qu'il est impossible de calculer l'apport que la nouvelle place aura pour la boulangerie. Madame MARIE Delphine rappelle que le boulanger a travaillé pour ses dépôts pendant la fermeture et que l'activité n'a pas été complètement à l'arrêt. Monsieur BARDE Mickaël ne comprend pas pourquoi la boulangerie n'a pas souhaité un dépôt organisé sur la commune. La solution avait été évoquée. Monsieur le Maire propose la réalisation d'un tour de table pour connaître l'avis de chaque conseiller. Monsieur GABORIAU Sébastien estime que la fermeture a sûrement été un peu longue et ne souhaite pas accéder à l'intégralité de la demande du boulanger, mais qu'une compensation à hauteur des charges de personnel serait une idée intéressante. Madame MARIE Delphine regrette la fermeture de la boulangerie, le jour de la fête des mères notamment, journée qui est en général prospère pour les commerces. Monsieur THEBAULT André explique que le parking va apporter à la boulangerie, il attirera l'œil des passagers et permettra très certainement l'arrêt d'une nouvelle clientèle. La possibilité d'un marchand ambulant pourra permettre l'accroissement des recettes de la boulangerie. Monsieur BARDE Mickaël estime qu'il ne sera pas impossible pour le boulanger de retrouver le chiffre d'affaires réalisé lors de l'année précédente compte tenu

des chiffres annoncés par son comptable sur ce début d'année 2025. Monsieur THEBAULT André souhaite évoquer la situation de la boulangerie de Mouzeuil, la municipalité a énormément investi pour cette boulangerie qui est aujourd'hui fermée malgré un très bon emplacement. Messieurs HENRIET Christian et AUDOUIT Claude soulignent le retour d'une activité intéressante depuis la réouverture du parking.

Monsieur le Maire propose alors une indemnisation à hauteur des charges de personnel indiquées dans l'attestation du comptable de la boulangerie.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 pour, 1 abstention, 2 contre) accepte cette proposition.

7. Questions et informations diverses

Travaux de l'école de Souil

Monsieur AUDOUIT Claude prend la parole pour expliquer que trois devis ont été demandés pour refaire les peintures des murs de l'école. Suite aux passages des peintres, il apparait que l'enduit de plusieurs murs doit être repris également. Des devis seront demandés à plusieurs entreprises de maçonnerie mais Monsieur AUDOUIT Claude précise que la commune va certainement devoir prévoir un gros budget. Madame MARIE Delphine pense que si l'on ne répare pas entièrement les murs, le problème reviendra dans quelques années. Monsieur GABORIAU Sébastien est d'accord avec Madame MARIE Delphine et Monsieur AUDOUIT Claude en annonçant souhaiter attendre l'année prochaine et faire des travaux globaux. Monsieur HENRIET Christian propose d'attendre les propositions de la prochaine commission bâtiments.

Village d'enfants

Monsieur le Maire explique que le projet village d'enfants souhaité par le Conseil Municipal à proximité de l'école de Souil est en cours d'étude par le département. Ce projet n'aurait qu'un très faible coût pour la commune. En effet, en cas de réponse positive, le département de la Vendée participe aux frais de fonctionnement annuels et le budget d'investissement serait pris en charge par une des associations de protection de l'enfance. Madame MARIE Delphine interroge Monsieur le Maire sur le coût et les gains pour la commune d'un tel projet. Monsieur HENRIET Christian répond que la commune a mandaté l'EPF pour étudier les différentes options et que le gain serait principalement social. Une partie des enfants arrivant dans ces habitations pourra aller à l'école de Souil, ce qui pourrait permettre de conserver les classes actuelles. Si une autre option que le village d'enfants est retenu, les coûts pour la commune seront de l'ordre de ceux habituels pour un petit lotissement.

Flash Info

Monsieur le Maire demande aux conseillers de prendre le temps de regarder le prochain flash info afin qu'ils fassent remontés leurs remarques éventuelles. Monsieur THEBAULT André souhaite qu'un rappel concernant les aboiements de chiens paraisse dans le prochain numéro du flash. Monsieur AUDOUIT Claude voudra rappeler les procédures concernant les demandes d'urbanisme.

En marge du Conseil Municipal, Madame MARIE Delphine souhaitait faire remonter à Monsieur le Maire, le problème de réseau à l'école de Souil pour les employées chargées de la saisie des menus. Madame MARIE Delphine souhaite que les informations passent plus régulièrement par le conseiller aux affaires scolaires. Monsieur le Maire demandera plus d'explications au Conseil d'école. Monsieur BARDE Mickaël souhaiterait une intervention sur le portail en bois de l'école. En effet, ce portail ne se rouvre pas automatiquement lorsqu'il touche quelque chose ou quelqu'un pendant sa fermeture. Il faudrait intervenir rapidement.

Fin de Séance à 20h45

Conseil Municipal du 10 juin 2025

2025-06-01	Voirie 2025, validation du programme voirie
2025-06-02	SYDEV, adhésion au groupement d'achat
2025-06-03	Montant de la location saisonnière de la licence IV
2025-06-04	Demande d'indemnisation de la boulangerie

Le Secrétaire de séance,
CHABIRAND Fanny

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Le Maire,
Christian HENRIET

A large, stylized handwritten signature in black ink, featuring a prominent loop and a long, sweeping horizontal stroke.



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 juillet 2025 à 19 h 15**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de juillet à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Monsieur Christian HENRIET.

Date de convocation : le 11 juillet 2025

Étaient présents : Mesdames CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, Messieurs THEBAULT André, HENRIET Christian, AUDOUIT Claude, VALADE David, PHELIPEAU Grégoire et GABORIAU Sébastien

Étaient excusés : Madame MARIE Delphine (Pouvoir à Monsieur GABORIAU Sébastien), Messieurs HERBRETEAU Tom, BARDE Mickaël, CHARNOLÉ David

Était secrétaire : Madame LEGER Marielle

Votants : 8 votants dont 1 pouvoir

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2025
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Répartition des représentants communautaires
4. Antenne Relais Orange
5. Voirie 2025, validation de la maîtrise d'œuvre
6. Révision des loyers 2025
7. DM n°1 : Annulation titre 2024
8. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2025

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Madame LEGER Marielle, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 19 h 15, le quorum étant atteint.

3. Répartition des représentants communautaires

Monsieur le Maire lit le courrier reçu de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise. Il explique que selon la loi, le nombre de conseillers communautaires devrait être de 31 avec une possibilité de déroger à ce nombre si toutes les communes sont en accord. La communauté de communes Vendée Sèvre Autise déroge à la loi depuis de nombreuses années en ayant 38 conseillers communautaires. Monsieur le Maire énumère le nombre de conseillers par ville de la communauté de communes. Monsieur HENRIET Christian explique qu'augmenter le nombre de conseillers communautaires permet aux plus petites communes d'avoir un poids légèrement plus important dans les décisions. Il rappelle également que chaque commune doit valider le passage à 38 conseillers communautaires. Monsieur GABORIAU Sébastien ajoute que la modification du nombre de conseillers

communautaires permet une meilleure égalité dans les décisions. En effet, sans la modification, les conseillers de la ville de Benet représentent 25% des décisionnaires contre seulement 20% après l'augmentation.

Monsieur HENRIET Christian propose d'accepter le passage à 38 conseillers communautaires.

Le Conseil, à la majorité (8 pour – 1 abstention), accepte la proposition de ce programme voirie.

4. Antenne Relais Orange

Monsieur le Maire explique que l'antenne Orange présente à la Porte de l'Île va être déplacée dans un coin du terrain de football. Monsieur THEBAULT André est surpris de la proximité de la route vis-à-vis de l'antenne. Monsieur GABORIAU Sébastien le rassure en précisant que la photo transmise au conseiller n'est pas conforme à la réalité. Monsieur HENRIET Christian dévoile le montant du bail. Monsieur GABORIAU Sébastien précise que le déplacement de l'antenne permettra très certainement une meilleure réception dans certains endroits de la commune. Monsieur PHELIPEAU Grégoire rappelle qu'un espace devait rester disponible entre la route et l'éventuel terrain de pétanque pour permettre aux jeunes de jouer au football par exemple. Monsieur THEBAULT André s'empresse de le rassurer, il y aura encore énormément de place pour permettre aux enfants de s'amuser dans la partie enherbée. Messieurs VALADE David, AUDOUIT Claude et GABORIAU Sébastien ne souhaitent pas que l'entreprise plante une nouvelle haie à la suite des travaux.

Le conseil, à l'unanimité (9 pour), accepte les conditions relatives à l'installation de l'antenne Orange.

5. Voirie 2025, validation de la maîtrise d'œuvre

Monsieur GABORIAU Sébastien prend la parole pour rappeler que lors de la dernière réunion du 10 juin 2025, le Conseil Municipal a validé la programme voirie 2025. Monsieur GIRAUD, maître d'œuvre de la commune a transmis ses honoraires. Il présente le montant de ces honoraires au Conseil Municipal. Ils sont de 4 800.00 € HT soit 5 760.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de valider le montant de la maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (9 pour) le montant des honoraires pour la maîtrise d'œuvre de la voirie 2025.

6. Révision des loyers 2025

Monsieur le Maire explique que l'an dernier, les loyers de la commune ont augmenté de 20€. Monsieur HENRIET Christian propose de ne pas modifier le prix des loyers cette année. Monsieur VALADE David rappelle que la commune n'a pas pour habitude d'augmenter tous les ans ses loyers. Madame LEGER Marielle trouve que la maison proche de l'école de Souil mériterait un entretien plus poussé de la part des locataires. Une visite de Monsieur le Maire aux personnes concernées afin qu'un rangement de la cour ainsi que l'enlèvement du fourgon « à l'abandon » sur le parking de l'école soient effectués. Monsieur VALADE David rappelle qu'une loi existe permettant d'appuyer la démarche de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose de bloquer les tarifs des locatifs communaux à un prix similaire à celui déjà en place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 pour) accepte cette proposition.

7. DM n°1 : annulation titre 2024

Monsieur le Maire explique que l'entreprise ENGIE Collectivité a remboursé la commune concernant les factures d'électricité de la boulangerie entre février et septembre 2024. Il convient donc d'annuler le titre émis en 2024 demandant à la boulangerie le remboursement des frais d'électricité sur cette période. Ce remboursement n'étant pas prévu au budget de la commune, une décision modificative est nécessaire afin de déplacer certains crédits et permettre l'annulation de ce titre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 pour) valide la Décision Modificative.

8. Questions et informations diverses

Préalablement aux informations diverses, Monsieur le Maire a souhaité faire un retour sur les finances municipales. Il a rappelé les bons chiffres de la commune sur l'ensemble du dernier mandat comprenant de nombreux investissements tout en conservant une capacité à financer intéressante comme l'indique le diaporama transmis par les services fiscaux. Monsieur le Maire a également salué le travail des personnels communaux.

Participation mutuelle 2026

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire, la municipalité aura l'obligation de participer financièrement à la complémentaire santé des agents de la commune. Il précise que la participation minimale obligatoire est de 15€ brut. Une saisine du CST sera effectuée pour avis sur le montant de 15€ brut.

Multiple devis MEAFRAN

Monsieur le Maire présente plusieurs devis reçus de l'entreprise MEAFRAN correspondant à des tivolis, des mange-debout et des parkings à vélo. Le premier devis étudié est celui des parkings des vélos. Plusieurs conseillers trouvent le devis cher et souhaitent explorer d'autres options. L'idée plaît malgré tout au sein du Conseil Municipal. Concernant les mange-debout, Monsieur GABORIAU Sébastien pense que le stockage de 10 mange-debout va être compliqué. Monsieur VALADE David ajoute que ce sont de très grands mange-debout qui ont été chiffrés, un diamètre inférieur serait plus raisonnable pour la commune. Un nouveau devis pour un lot de 5 manges-debout sera demandé à plusieurs fournisseurs. Le dernier devis évoqué concerne des tivolis, Monsieur GABORIAU Sébastien exprime plusieurs interrogations. Qui peut utiliser les tivolis ? Ou peut-on les stocker ? Qui s'occupe des locations de tivolis ? Sont-ils loués au public ? Monsieur VALADE David explique que la commune devra acheter un chariot en supplément afin d'éviter que les tivolis ne soient abîmés trop rapidement. Un sac de rangement pour les parois devrait également faire partie de l'investissement. Monsieur HENRIET Christian énumère les différentes occasions pour lesquelles les tivolis pourront être utiles à la commune. Monsieur GABORIAU Sébastien trouve l'investissement un peu élevé si les tivolis ne sont pas mis à la disposition des habitants, mais la gestion de ces locations semble cependant compliquée à mettre en place. De nouveaux devis seront demandés afin d'effectuer un comparatif.

Peinture intérieure de l'École du Marais Mouillé et vestiaires du terrain de football

Monsieur le Maire explique que les murs intérieurs des classes de l'École du Marais Mouillé seront repeints cet été et passe la parole à Monsieur AUDOUIT Claude qui précise qu'il est également planifié de repeindre les parties communes et rénover récemment de l'ancien local de football (WC extérieur et PMR, buvette...)

Courrier de Monsieur GOUSSEAU

Monsieur le Maire rappelle la situation de la venelle de Souil, il résume la réunion qu'il a eue avec les trois riverains en mairie. Monsieur HENRIET Christian demande l'approbation au Conseil Municipal pour transférer le courrier reçu de l'une des familles suite à cette réunion, aux services préfectoraux afin de connaître la démarche à suivre. En marge de cette discussion, Monsieur AUDOUIT Claude souhaite faire remonter le fait que la commune a déjà revu plusieurs fois son prix. Il dit également que la commune voisine de Maillé a organisé une fête afin de faire découvrir ses venelles et qu'il trouve dommage que la commune cède une venelle aux riverains. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est souverain.

Tarif de la salle des fêtes

Monsieur le Maire appelle les conseillers à réfléchir sur le tarif de la salle des fêtes. Un bilan sur l'année 2025 a été dressé et le nombre de locations est en baisse. Monsieur THEBAULT André pense que les français ont un pouvoir d'achat en baisse et que ceci peut expliquer une plus grande difficulté à faire la fête dans des lieux comme la salle communale. Le débat s'oriente sur un comparatif avec les autres salles autour de celle de la commune. La salle est fonctionnelle et à un prix similaire aux autres salles, une réflexion sera tout de même menée.

Réglages des portes de la salle des fêtes et problème sur le petit frigo

Monsieur le Maire explique que le réglage des portes de la salle des fêtes sera réalisé le mardi 22 juillet 2025. L'entreprise d'entretien de l'électroménager sera contactée pour étudier une réparation du petit frigo de la salle. Si la réparation n'est pas possible, des devis seront demandés pour l'acquisition d'un nouveau réfrigérateur.

Salle du Foyer Rural

Monsieur le Maire énumère la liste des « défauts » qui ont été remontés récemment concernant la salle du Foyer Rural. Monsieur PHELIPEAU Grégoire demande si les agents de la commune ne peuvent pas s'organiser pour prendre en charge le ménage. Une demande de devis a été effectuée et le ménage pourrait être fait par une société pour un tarif très raisonnable. Monsieur le Maire propose d'effectuer une demande de plusieurs devis comparatifs incluant le ménage de la salle du foyer rural. Concernant les vers, les agents de la commune s'occuperont de traiter la salle comme cela avait été

fait l'année dernière. Un entretien annuel sera organisé tous les étés. Les élus souhaitent que les associations utilisant la salle fournissent désormais leur propre papier toilette, la salle étant déjà gracieusement mise à disposition.

Conseil de Communauté de communes et Marche Rose

Monsieur le Maire annonce que le conseil de communauté de communes du 7 octobre 2025 se déroulera à Saint-Pierre-le-Vieux. La marche rose d'automne sera proposée en collaboration avec l'Association Vendéenne de Lutte contre le Cancer (AVLC).

Devis Sector Alarm

Monsieur le Maire présente le devis qu'il a reçu de l'entreprise Sector Alarm. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite pour le moment. La question sera étudiée ultérieurement.

En marge du Conseil Municipal, Monsieur le Maire souhaite remercier tous les acteurs des festivités du 13 et 14 juillet 2025 qui ont été des belles réussites.

Monsieur AUDOUIT Claude souhaiterait que l'allumage des candélabres de l'aire de loisirs (aujourd'hui géré par le SYDEV) soit réalisable manuellement par la commune, pour éviter, l'attente du feu d'artifice dans le noir, le gros spot installé étant trop éblouissant. Une communication sera effectuée en ce sens pour obtenir la possibilité de la gestion de cette partie de l'éclairage. Monsieur AUDOUIT Claude souhaite faire de nouveau remonter le souci de la porte de la boulangerie, une porte automatique sera la meilleure solution à apporter. Il fait part d'une demande d'un habitant concernant l'installation d'un garde-corps le long de la rampe expliquant que les travaux effectués respectent les normes de sécurité. La rampe fait déjà 1.40 ml de large et un garde-corps d'une hauteur de 1.10ml avec des barres intermédiaires ne serait pas très joli sur la façade de la boulangerie. Il rappelle qu'un garde-corps à droite des marches va être posé et que le garde-corps de gauche va être remplacé pour la troisième fois (3 factures dont 2 réellement à la charge de la commune). Concernant la boulangerie, le débat se tourne sur l'installation d'un garde-corps, Monsieur AUDOUIT Claude explique que la commune respecte les normes de sécurité et qu'il n'est pas obligatoire de faire plus de protection de la rampe. Monsieur THEBAULT André préférerait tout de même l'installation d'un garde-corps trouvant celui en place peu sécuritaire. Monsieur PHELIPEAU Grégoire estime que la commune a fait le nécessaire et que les parents doivent également être responsable de la surveillance des enfants. Pour le petit garde-corps, Monsieur HENRIET Christian prend sur sa responsabilité et demande l'installation d'un nouveau prévenant mieux les chutes, ayant une certaine expérience de l'attitude des enfants.

Monsieur PHELIPEAU Grégoire fait remonter un manque de visibilité sur la sortie de Souil en direction de Fontenay-le-Comte. Monsieur le Maire en informera très rapidement le département afin que les agents départementaux puissent intervenir.

Monsieur GABORIAU Sébastien exprime le souhait des agents techniques. Le tracteur tondeuse devenant vieillissant, un nouvel investissement serait souhaitable selon les capacités budgétaires de la commune en fin d'année civile ou sur le budget 2026.

Fin de Séance à 21 h 00

2025-07-01	Répartition des représentants communautaires
2025-07-02	Antenne relais Orange
2025-07-03	Voirie 2025, validation de la maîtrise d'œuvre
2025-07-04	Révision des loyers 2025
2025-07-05	DM n°1 : annulation titre 2025

Le Secrétaire de séance,
LEGER Marielle



Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 septembre 2025 à 19 h 15**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de septembre à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Monsieur Christian HENRIET.

Date de convocation : le 10 septembre 2025

Étaient présents : Madame LEGER Marielle, Messieurs THEBAULT André, HENRIET Christian, AUDOUIT Claude, VALADE David, BARDE Mickaël et GABORIAU Sébastien

Étaient excusés : Madame CHABIRAND Fanny, Messieurs HERBRETEAU Tom et CHARNOLÉ David (Pouvoir à Monsieur HENRIET Christian)

Étaient absents : Madame MARIE Delphine et Monsieur PHELIPEAU Grégoire

Était secrétaire : Monsieur VALADE David

Votants : 8 votants dont 1 pouvoir

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2025
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Voirie 2025, choix de l'entreprise
4. Mutuelle, participation communale 2026
5. Bornage parcelle ZP145
6. Nettoyage des bâtiments communaux, choix de l'entreprise
7. Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires
8. DM n°2 : parcours santé-sport
9. Broyage d'automne
10. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2025

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2025 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Monsieur VALADE David, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 19 h 15, le quorum étant atteint.

3. Voirie 2025, choix de l'entreprise

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur GABORIAU Sébastien, adjoint délégué à la voirie. Monsieur GABORIAU Sébastien cite le nom des quatre entreprises ayant répondu à l'appel d'offres. Après avoir mentionné les montants globaux de offres de ces quatre entreprises, Monsieur GABORIAU Sébastien explique que les notes techniques des propositions sont équivalentes et il annonce le classement réalisé par Monsieur GIRAUD, maître d'œuvre de la commune. Monsieur VALADE David demande à Monsieur GABORIAU Sébastien si les derniers

travaux réalisés par la COLAS, l'entreprise classée numéro 1, ont été réalisés correctement avant de procéder au vote. Monsieur GABORIAU Sébastien évoque quelques défauts qui avaient été rétablis immédiatement et la commune avait été satisfaite du travail proposé. Monsieur HENRIET Christian propose alors de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 106 701.00 € HT soit 128 041.20 € TTC.

Le Conseil, à l'unanimité (8 pour), choisit l'entreprise COLAS pour la réalisation du programme voirie 2025.

4. Mutuelle, participation communale 2026

Monsieur le Maire rappelle que le point du jour avait été évoqué en questions diverses lors de la dernière réunion de Conseil Municipal pour un passage au CST. Le Comité Social Territorial ayant émis un avis favorable au projet de délibération, Monsieur HENRIET Christian rappelle également que les agents de la commune devront fournir une attestation de leur mutuelle justifiant de la labellisation de leur contrat.

Le conseil, à l'unanimité (8 pour), accepte la participation communale concernant la mutuelle pour les agents de la commune à compter du 1^{er} janvier 2026.

5. Bornage parcelle ZP145

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GABORIAU Sébastien afin qu'il explique le problème d'inondation de la parcelle ZP145. Le bornage réalisé par l'entreprise GEODOMIA fait apparaître un souci d'alignement du mur et de la haie de clôture. En effet, il n'y a pas eu de demande d'alignement préalablement lors de la construction du mur. Le fossé a donc été bouché. Le problème d'inondation de la maison ne serait pas existant si le fossé était toujours en place. Monsieur THEBAULT André estime qu'étant donné que la commune a pris à sa charge le bornage de la parcelle, le propriétaire de celle-ci doit payer les travaux de rénovation du fossé. Monsieur AUDOUIT Claude souhaitant également que le propriétaire de la parcelle paye les travaux de rénovation du fossé, ajoute que si le mur reste en place, le problème d'eau sera toujours existant. Monsieur GABORIAU Sébastien soumet une autre hypothèse : le propriétaire de la parcelle doit faire retirer la haie qui empiète sur la voirie communale. Un fossé pourrait être créé à la place de cette haie ainsi qu'un busage devant le mur, ce qui permettrait l'évacuation de l'eau et empêcherait les inondations de la maison. Deux hypothèses se dressent alors devant les élus, la première étant celle proposée par Monsieur GABORIAU Sébastien, la seconde étant une remise en état originale du fossé. Monsieur VALADE David demande si l'on connaît la position du propriétaire de la parcelle concernant ce dossier, mais il n'y a pas eu de contact depuis le bornage. Plusieurs élus de la commune souhaiteraient une remise en état originale. Monsieur GABORIAU Sébastien estime que la commune pourrait prendre rendez-vous avec le propriétaire afin de trouver un accord satisfaisant les deux parties. Monsieur HENRIET Christian propose d'ajourner le point tout en demandant un rendez-vous avec le propriétaire de la parcelle. Il sera tout de même précisé que le Conseil Municipal privilégierait une remise en état initial du fossé. Messieurs THEBAULT André, AUDOUIT Claude et Madame LEGER Marielle valident cette proposition.

Le conseil municipal accepte à la majorité (7 pour – 1 contre) de surseoir à ce point et de rencontrer le propriétaire de la parcelle afin d'évoquer le sujet.

6. Nettoyage des bâtiments communaux

Monsieur le Maire demande à Monsieur CHAUVEAU Quentin, secrétaire général de la commune, d'expliquer le tableau qu'il a réalisé permettant de comparer les offres des trois entreprises contactées. Le nouveau programme ménage permettra un passage plus régulier à la salle du Foyer Rural. Grâce à cet appel d'offres, la municipalité va réaliser des économies sur le nettoyage des bâtiments communaux tout en augmentant le nombre des prestations. L'appel d'offres fait ressortir l'entreprise PHS Nettoyage en tête du classement.

Monsieur le Maire propose de signer le devis réalisé par l'entreprise PHS Nettoyage pour l'entretien et le nettoyage des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (8 pour) accepte cette proposition.

7. Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait donné mandat au CDG85 afin de procéder à une mise en concurrence pour proposer aux communes un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires. La CNP Assurances a remporté l'appel d'offres. Monsieur HENRIET Christian rappelle également que la commune était déjà adhérente à la CNP Assurances concernant l'assurance des risques statutaires ainsi que l'importance d'avoir une telle assurance. Les élus de la commune acceptent l'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires proposé par la CNP Assurances et doivent choisir le taux de cotisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (8 pour) adhère au contrat d'assurance des risques statutaires proposé par la CNP Assurances pour un taux de cotisation de 5.69 %.

8. DM n°2 : parcours santé-sport

Il manque une toute petite somme (environ 70€) sur le budget afin de payer le parcours santé-sport réalisé près de l'école du Marais Mouillé. Profitant de devoir faire une Décision Modificative, un devis ayant été demandé auprès de l'entreprise Jardins d'Autise afin d'avoir une base de travail sur la réalisation d'une clôture, obligatoire, autour de cette aire de jeux, cette somme est également proposée à l'ajout du budget de cette opération. Un montant de 5 000 € sera également alloué à l'opération « Multi-commerce ». L'argent sera déplacé du montant alloué à la voirie. En effet le programme voirie étant moins conséquent qu'initialement prévu, le budget de l'opération voirie ne sera pas totalement utilisé au cours de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (8 pour), valide la décision modificative n°2.

9. Broyage d'automne

Monsieur le Maire demande à Monsieur GABORIAU Sébastien de faire un point sur les dépenses concernant l'élitage, le broyage ainsi que le balayage sur la commune. Monsieur GABORIAU Sébastien explique avoir pris contact avec l'entreprise réalisant le broyage pour évoquer un éventuel passage d'automne. Un nouveau broyage des banquettes permettrait de conserver un bord de route en très bon état jusqu'au printemps 2026. Monsieur HENRIET Christian explique le fonctionnement du fonds de concours mis à disposition par la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise. Monsieur le Maire estime qu'il faudrait profiter de l'espace financier suffisamment important pour permettre un nouveau passage de la broyeuse sur les banquettes communales. Monsieur GABORIAU Sébastien souligne le très bon travail de l'entreprise sur cette année 2025, il n'y a eu aucune plainte de relevée pour un coût moins onéreux que celui pratiqué avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, qui remboursera les dépenses de notre commune en broyage, élitage et balayage, en étant ainsi moins impactée financièrement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (8 pour), accepte la réalisation d'un broyage d'automne sur les banquettes de la voirie communale.

10. Questions et informations diverses

Compte-rendu de la réunion du CCAS

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS de la commune s'est réuni le jeudi 21 août 2025 pour évoquer la mise en place des marches solidaires 2025 ainsi que les colis de fin d'année. Monsieur HENRIET Christian annonce la date du 28 septembre 2025 pour la marche rose ainsi que la date du 9 novembre 2025 pour la marche bleue. Le CCAS a souhaité baisser les tarifs d'inscription à 7€, les moins de 12 ans profitant de la gratuité de l'inscription. Monsieur le Maire confirme également la mise en place des colis des aînés pour la fin d'année 2025.

Compte-rendu de la commission bâtiments

Monsieur AUDOUIT Claude, adjoint délégué aux bâtiments communaux et à la gestion du patrimoine prend la parole pour résumer la commission s'étant déroulée le mercredi 30 juillet 2025. Plusieurs actions seront à mener par les agents de la commune. Les entreprises ayant des devis signés par la commune seront relancées pour une intervention rapide. Monsieur GABORIAU Sébastien demande à Monsieur AUDOUIT Claude de se rapprocher du personnel de cantine pour vérifier le toit de la structure, il y aurait une suspicion de fuite. Monsieur HENRIET Christian souhaiterait l'avis du Conseil Municipal pour étudier une demande de la boulangerie qui souhaite l'achat d'un nouveau surgélateur. Monsieur AUDOUIT Claude explique les problèmes rencontrés par le boulanger durant l'été. Il ajoute que la boulangerie a effectué des investissements comme demandé par la commune. Messieurs AUDOUIT Claude et HENRIET Christian estiment qu'il est du devoir de la commune de remplacer l'appareil défectueux qu'il avait acquis. Plusieurs élus se demandent ce que va

Conseil Municipal du 15 septembre 2025

devenir l'ancien surgélateur. Il n'y a pas de place de stockage dans les bâtiments de la commune. Le Conseil Municipal accepte de signer le devis de l'entreprise Assistance Fournil si une solution pour reprendre l'ancien surgélateur est effective.

Antenne réseau LoRawan

Monsieur le Maire explique le projet de Vendée Numérique concernant le lancement du déploiement du réseau LoRa. Les élus, après lecture de la convention proposée par Vendée Numérique, soulèvent plusieurs points ne satisfaisant pas leurs attentes. Les bâtiments retenus pour l'installation des antennes ne font pas l'unanimité, en effet les élus ne souhaiteraient pas d'antennes sur les deux églises du bourg et de Chalais. Monsieur VALADE David fait également remarquer à l'assemblée que la collectivité devra supporter la charge financière de la maintenance de ces installations sans aucune compensation. Un rendez-vous sera demandé pour éclaircir ces points en vue d'une éventuelle collaboration.

Subvention terrain de pétanque

Monsieur le Maire fait un point sur les retours de demandes de subventions concernant la construction d'un terrain de pétanque sur l'ancien terrain de football. La municipalité a obtenu une subvention DETR mais n'a pas reçu d'issue positive auprès du département de la Vendée, de la région Pays de la Loire, de l'Europe et de l'Agence Nationale du Sport. Le total des subventions obtenues permettrait de financer à 20% ce futur terrain de pétanque. La délibération prise par le Conseil Municipal précisait que le projet serait accordé si le pourcentage de subvention atteignait 65%, un rendez-vous avec l'association Sud Pétanque Vendée sera demandé pour tenter d'améliorer le projet, dans l'attente d'éventuels financements sur 2026 des collectivités.

Sensibilisation Fibromyalgie

Monsieur le Maire explique que suite à la réponse favorable de la commune concernant la campagne de sensibilisation « La France en bleu » lors de la journée mondiale de la fibromyalgie le 12 mai dernier, il est proposé d'appuyer ce soutien en participant à l'opération « Les bancs bleus ». Cette opération consiste à peindre un banc de la commune en bleu et à y apposer une affiche permettant la sensibilisation des habitants à la maladie. Monsieur GABORIAU Sébastien n'est pas contre l'initiative mais il se demande comment la commune peut refuser d'autres projets comme celui-ci si elle accepte la réalisation de peindre son banc en bleu. Madame LEGER Marielle pense que l'affiche ne tiendra pas longtemps collée au banc et qu'une fois qu'il n'y aura plus de justification, les administrés ne comprendront plus pourquoi il y a un banc bleu dans la commune. Monsieur le Maire propose de participer à l'opération et de peindre le banc devant le stade de football, les conseillers apportant leur approbation.

Projet MAM à Saint-Pierre-le-Vieux

Monsieur le Maire lit le courrier reçu de trois assistantes maternelles demandant la mise à disposition d'un local. Plusieurs élus ne souhaitent pas mettre un local gratuitement à disposition, une location à faible coût serait à privilégier pour aider l'installation des assistantes maternelles. Monsieur GABORIAU Sébastien demande à Monsieur HENRIET Christian si le projet est toujours d'actualité. En effet, le courrier est daté du mois d'août et il y a une possibilité que les trois demandeuses aient reçu une réponse positive d'une autre commune. Monsieur le Maire prendra contact avec les assistantes maternelles pour évoquer les réponses du Conseil Municipal. Le bâtiment rue des Écoles pourrait peut-être un lieu adapté à l'implantation de cette MAM lorsqu'il sera libéré.

Théâtre, mise à disposition de la salle des fêtes

Monsieur le Maire lit le courrier reçu en mairie demandant une mise à disposition de la salle des fêtes pour une association de théâtre sur la commune. Plusieurs représentations sur le mois de septembre 2026 seraient alors programmées. Monsieur HENRIET Christian se montrant favorable au projet, propose aux élus présents de considérer le sujet. Cette troupe de théâtre souhaite également se développer avec une section enfants, ados. Messieurs GABORIAU Sébastien et VALADE David demandent les modalités de location de la salle lors des représentations du mois de septembre 2026. Le tarif de location serait le même que pour les autres associations communales, à savoir 80 € par week-end. La salle du Foyer Rural pourrait également être proposée à l'association, les agents municipaux pourraient y installer les estrades de la grande salle. Monsieur le Maire va écrire à l'association pour évoquer ces différents points et il tiendra informé le Conseil Municipal de l'évolution du projet.

Petit frigo de la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique que le petit frigo de la salle des fêtes de la commune ne fonctionne plus malgré le nettoyage préconisé par l'entreprise Le Froid Vendéen et réalisé par les agents communaux. Des devis de remplacement seront demandés à plusieurs entreprises.

Demande du GAEC GABORIAU-OUVRARD

Pour information, Monsieur le Maire lit le courrier reçu en mairie du GAEC GABORIAU-OUVRARD qui demande l'autorisation d'effectuer une traversée de route au nord de la parcelle cadastrée ZR160 pour laquelle il a donné son accord..

Appareils, fonds de commerce du bar

Monsieur le Maire rappelle que le bail liant la commune au propriétaire du bar arrive à échéance et qu'il sera bien résilié. Les agents de la commune ont déjà procédé à un premier nettoyage mais il reste toujours des objets à trier et à débarrasser. Les appareils en bon état seront testés et inventoriés pour les vendre ou les mettre à disposition des associations communales. Ceux qui ne fonctionnent pas seront recyclés. Les tables et les chaises seront stockées en attendant l'inventaire des appareils.

En marge du Conseil Municipal, Monsieur le Maire souhaite rappeler la date du prochain Conseil Communautaire se déroulant à Saint-Pierre-le-Vieux. La séance, publique, se déroulera le mardi 7 octobre 2025 à 18h30 à la salle des fêtes de la commune.

Monsieur HENRIET Christian évoque une proposition de la gendarmerie pour une réunion d'information à l'attention des personnes âgées de la commune. Deux dates ont été pré-retenues, une affiche publicitaire sera rédigée et diffusée dès la connaissance de la date de la réunion.

Monsieur le Maire va demander un report de la date butoir de la convention liant la commune à l'Etablissement Public Foncier dans le cadre du lotissement « Le Champ des Écoles », la réponse du Département concernant le projet retenu en Conseil Municipal n'étant pas encore parvenue.

La licence IV de la commune sera prêtée au restaurant « Chez Fanny », comme délibéré lors du précédent Conseil Municipal, lors des saisons d'été. Ceci permettra à la commune de la conserver, la commune restant libre de son utilisation hors périodes estivales.

La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise propose à la municipalité d'accueillir un atelier de sculpture pour les vacances de la Toussaint. Monsieur le Maire va répondre favorablement en soumettant la salle du Foyer Rural comme local d'accueil de cet événement.

Monsieur HENRIET Christian fait part aux élus de la possibilité d'obtenir une subvention FIPD comme annoncé sur le dernier flash info afin d'équiper la commune de caméras sur le domaine communal. L'installation de ces caméras est rigoureusement encadrée par les services préfectoraux afin de ne pas porter atteinte aux droits des administrés.

Monsieur GABORIAU Sébastien évoque un souci de stationnement récurrent dans la rue Saint-Pierre à la Porte de l'Île. Monsieur le Maire se déplacera auprès du propriétaire du véhicule pour qu'il soigne ses stationnements.

L'Agence Routière Départementale va procéder à un comptage vitesses sur la route de la Chicane suite à la plainte reçue d'un administré. Ce comptage va permettre d'évaluer la vitesse des automobilistes sur cette route avant de prendre une décision. L'installation d'un feu « récompense » pourrait être envisagée en raison d'un subventionnement important sur ce type de matériel.

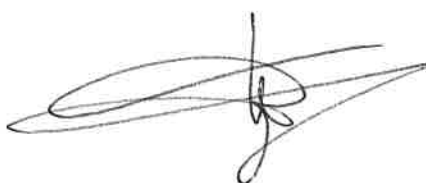
Fin de Séance à 21 h 30

2025-09-01	Voirie 2025, choix de l'entreprise
2025-09-02	Mutuelle, participation communale 2026
2025-09-03	Bornage parcelle ZP145
2025-09-04	Nettoyage des bâtiments communaux, choix de l'entreprise
2025-09-05	Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires
2025-09-06	DM n°2 : parcours santé-sport
2025-09-07	Broyage d'automne

Le Secrétaire de séance,
VALADE David



Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 octobre 2025 à 19 h 15

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois d'octobre à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Monsieur Christian HENRIET.

Date de convocation : le 21 octobre 2025

Étaient présents : Mesdames LEGER Marielle, CHABIRAND Fanny, Messieurs THEBAULT André, HENRIET Christian, AUDOUIT Claude, VALADE David, PHELIPEAU Grégoire et GABORIAU Sébastien

Étaient excusés : Madame MARIE Delphine, Messieurs HERBRETEAU Tom, BARDE Mickaël (Pouvoir à Monsieur HENRIET Christian) et CHARNOLÉ David

Était secrétaire : Monsieur PHELIPEAU Grégoire

Votants : 9 votants dont 1 pouvoir

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2025
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Fonds de concours 2025
4. Modification des statuts CCVSA
5. Aménagement du parcours santé-sport
6. Restauration des registres communaux
7. DM n°3 : Investissement four et frigo de la salle des fêtes
8. Appareils, fonds de commerce du bar
9. Approbation des rapports de la CLECT
10. Convention passerelle réseau Lora
11. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2025

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Monsieur PHELIPEAU Grégoire, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 19 h 15, le quorum étant atteint.

3. Fonds de concours 2025

Monsieur le Maire explique le fonctionnement du fonds de concours à l'assemblée délibérante. Monsieur HENRIET Christian expose ensuite les montants alloués par la communauté de communes Vendée Sèvre Autise pour ce fonds de concours. Il exprime également sa satisfaction pour le travail réalisé par l'entreprise OUVRARD en charge du broyage et de l'élagage sur la commune. Monsieur GABORIAU Sébastien ajoute que la somme allouée à la commune pour 2025 devrait être la même que celle allouée en 2026. Plusieurs points doivent néanmoins être revus en conseil communautaire. La peinture des routes, habituellement réalisée par la

Conseil Municipal du 27 octobre 2025

communauté de communes Vendée Sèvre Autise n'est pas intégrée au calcul du fonds de concours. Monsieur le Maire propose tout de même de valider le fonds de concours pour l'année 2025.

Le Conseil, à l'unanimité (9 pour), valide la délibération de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise concernant le fonds de concours 2025.

4. Modifications des statuts CCVSA

Monsieur le Maire explique les modifications des statuts de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise. La principale modification concerne la mise en place du PLUI. La commune de Saint-Pierre-le-Vieux a toujours une carte communale mais elle date. Afin de ne pas bloquer les projets communaux sur la commune, le PLUI devient une solution nécessaire. Une discussion entre plusieurs élus commence alors sur le PLUI et les lotissements. Monsieur le Maire précise que tant que le PUI n'est pas acté, la carte communale fait toujours foi.

Le conseil, à l'unanimité (9 pour), accepte les modifications de statuts de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise.

5. Aménagement du parcours santé-sport

Monsieur le Maire, après avoir rappelé au Conseil Municipal que le parcours santé est ouvert au public, donne la parole à Monsieur AUDOUIT Claude qui explique que malgré une demande similaire à chacune des entreprises consultées, les devis sont difficilement comparables concernant le grillage. Cet investissement étant important, il sera proposé au Conseil Municipal de prendre cette décision lors d'une prochaine réunion. Monsieur le Maire explique que la sécurité est tout de même présente grâce aux ganivelles installées. Les entreprises devront faire les modifications de linéaires demandées afin que les devis deviennent comparables.

6. Restauration des registres communaux

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs registres communaux doivent faire l'objet d'une restauration. Monsieur HENRIET Christian précise qu'une subvention peut être demandée auprès du Conseil Départemental de la Vendée. Il rappelle également la possibilité de diviser ces travaux en plusieurs années afin d'en alléger la charge financière. Lors de la réunion d'adjoints, le souhait était de réaliser toutes les restaurations sur l'année 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 pour) décide d'entreprendre l'entièreté de la restauration des registres communaux pour 2025. Une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée sera demandée. Une autre demande sera formulée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

7. DM n°3 : investissement four et frigo de la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique que la vitre intérieure du four de la salle des fêtes s'est brisée lors d'une récente location. Ce four datant de 2003, les pièces détachées ne sont plus fabriquées. Le « petit frigo » ne fonctionne plus correctement depuis un certain temps, et malgré un nettoyage approfondi des agents de la commune, il est désormais hors d'usage. Monsieur AUDOUIT Claude détaille les différents achats que la collectivité pourrait réaliser en cette fin d'année 2025. Les agents communaux ont fait la demande de petits matériels et le toboggan de l'aire de loisirs doit être changé. Un devis a été réalisé auprès de l'entreprise RONDINO, fournisseur originel du toboggan, mais les élus présents lors du Conseil Municipal souhaiteraient faire des devis comparatifs avant de signer. Madame LEGER Marielle cite le nom de plusieurs entreprises susceptibles de réaliser un toboggan adaptable à la structure présente sur l'aire de loisirs. Madame CHABIRAND Fanny demande si cette structure est toujours en bon état. Monsieur AUDOUIT Claude lui répond que la structure ainsi que le mur d'escalade sont en parfait état, seul le toboggan est à changer. Monsieur GABORIAU explique que les agents souhaiteraient un nouveau poste à souder car celui qu'ils ont actuellement ne peut pas être déplacé. De plus, il est actuellement proposé une très bonne réduction sur l'appareil demandé par les agents. Monsieur le Maire propose de déplacer une somme permettant de couvrir les achats d'un four, d'un frigo et d'un poste à souder. Ces devis seront signés rapidement afin que la salle des fêtes ne soit pas trop dépourvue de son équipement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 pour) valide la décision modificative numéro 3.

Parallèlement, à la décision du Conseil Municipal, Monsieur le Maire fait remonter un problème d'entretien de la climatisation de la salle des fêtes. Un devis concernant l'entretien sera réalisé auprès de l'entreprise ayant posé le système de climatisation.

8. Appareils, fonds de commerce du bar

Monsieur le Maire explique que les agents communaux ont débarrassé le bar de Souil de tous les appareils. Un état des lieux des appareils a été réalisé. Les élus évoquent la hotte toujours présente dans le commerce. Monsieur GABORIAU Sébastien propose de contacter le fournisseur des appareils de la boulangerie pour savoir s'il pourrait être intéressé pour acheter certains éléments, la municipalité ayant par ailleurs été l'objet de demandes d'achats de matériel.

Le Conseil Municipal, décide de prendre une décision concernant le prix de vente des appareils lors du prochain conseil souhaitant préalablement estimer la valeur de chaque objet.

9. Approbation des rapports de la CLECT

Monsieur le Maire explique l'utilité de la CLECT. Monsieur HENRIET Christian rappelle que les accords de 2014 sont toujours en vigueur. Il explique qu'avec la nouvelle compétence PLUI de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, la commune connaîtra une légère perte de ses revenus pour 2026 mais sans incidence notoire sur le budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 pour), approuve les rapports de la CLECT.

10. Convention passerelle réseau Lora

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'antenne sur la commune par Vendée Numérique. Après un rendez-vous avec la société Sogetrel afin de préciser les points d'implantation, une convention peut être signée entre les deux collectivités. Monsieur HENRIET Christian fait remarquer à l'assemblée le point 2.2.1 concernant l'entretien, il explique ne pas être en accord avec ce qui est écrit. Monsieur THEBAULT André estime qu'il ne faut pas signer la convention si l'on n'est pas certain que cela ne coûtera rien à la commune. Monsieur AUDOUIT Claude fait état des lieux des deux points d'implantation des antennes en expliquant le choix des élus. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à l'implantation de ces antennes dans les lieux indiqués, ces deux lieux permettront de couvrir l'entièreté de la commune. Monsieur le Maire propose de surseoir à la décision au prochain Conseil Municipal tout en écrivant un courrier à Vendée Numérique afin de modifier l'écriture de la partie 2.2.1

Le Conseil Municipal, valide la proposition de Monsieur le Maire

11. Questions et informations diverses

Recrutement des agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle les dates du prochain recensement de la population, à savoir entre le 15 janvier 2025 et le 14 février 2025. Une annonce va être déposée sur pôle emploi pour trouver deux agents recenseurs. Les élus ont évoqué les conditions tarifaires et souhaiteraient se rapprocher de ce qui avait été fait en 2019.

Banc de la boulangerie

Monsieur AUDOUIT Claude explique les conditions de l'accident causant la casse du banc de la boulangerie. Il n'y a aucun témoin. Monsieur AUDOUIT Claude estime que la remise en état initial par les agents de la commune sera difficile. L'entreprise RINEAU sera contactée afin de faire réparer ce mur. Il est proposé de fixer des blocs-roue en plastique 1 mètre en amont du trottoir afin d'éviter que cet accident ne se reproduise.

Marche bleue

Monsieur le Maire rappelle la date de la marche bleue organisée par la commune, le 09 novembre 2025. La banderole publicitaire a été affichée à la chicane et des palettes seront installées prochainement par les agents à quatre entrées de la commune. La municipalité est à la recherche de bénévoles pour sécuriser le parcours.

Bar de Souil

Monsieur le Maire explique que le propriétaire a demandé aux agents de la commune de démonter le bar présent dans le commerce de Souil. Celui-ci étant déjà en place lors de l'état des lieux d'entrée, Messieurs THEBAULT André et AUDOUIT Claude s'accordent à dire que ce n'est pas aux agents d'effectuer le démontage. Monsieur AUDOUIT Claude ajoute que la devanture et le store-ban présents devant le commerce étaient déjà en place lors de l'état des lieux d'entrée.

Monsieur le Maire souhaite conclure ce Conseil Municipal en partageant plusieurs informations aux membres présents.

La cérémonie des vœux du maire se déroulera le dimanche 18 janvier 2026 à 11h00 dans la salle des fêtes de la commune.

Deux rendez-vous sont prévus pour faire évoluer le projet du terrain de pétanque, Monsieur HENRIET Christian et Monsieur AUDOUIT Claude se déplaceront à Mouilleron-le-Captif pour voir ce qui a été mis en place par la commune.

Monsieur le Maire communique la réception d'un courrier de la préfecture demandant la mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Monsieur VALADE David répond qu'il n'y aura qu'une mise à jour à effectuer. Monsieur AUDOUIT Claude rappelle l'existence d'un système du SMS pour prévenir la population d'un éventuel déclenchement de ce plan.

Monsieur le Maire aborde le sujet de la cybersécurité, une entreprise a démarché la commune. Après réflexion, une commission mutualisation a été mise en place à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise afin de limiter les couts.

Le club cycliste de Fontenay-le-Comte propose à la commune de Saint-Pierre-le-Vieux d'accueillir une course cycliste le 12 avril 2026. L'assemblée délibérante souhaite donner un accord de principe au club.

Monsieur le Maire propose aux élus qui le souhaitent de se rendre à la réunion organisée par La Poste au niveau départemental. Cette réunion aura pour but de présenter les nouvelles activités proposées par la société.

Monsieur THEBAULT André prendra contact avec l'association DEVISE afin d'organiser une journée permettant aux Saint-pétruscains de faire un point sur leur connaissance du code de la route, gratuitement et anonymement. Cette journée pourrait être organisée en janvier ou février 2026.

Monsieur le Maire expose la proposition de vente d'un terrain sur la commune de Chalais. Après un court débat, il apparait que ce terrain ne montre que très peu d'intérêt public. Une réponse sera donnée au propriétaire.

Monsieur VALADE David demande à Monsieur le Maire s'ils ont rencontré la propriétaire de la parcelle ZP145 comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal. Monsieur HENRIET Christian répond qu'il a rencontré avec Monsieur GABORIAU Sébastien la propriétaire quelques jours avant le Conseil Municipal. Le mur étant construit sur le territoire communal, il sera demandé au propriétaire de le remettre en alignement de sa propriété. Le résultat du bornage sera partagé avec l'intéressé.

Monsieur AUDOUIT Claude souhaiterait connaître l'avance du projet des deux rues de Souil. Monsieur GABORIAU Sébastien souhaitait évoquer le sujet lors de la prochaine commission voirie. Monsieur HENRIET Christian explique qu'il est du devoir de ce Conseil Municipal d'anticiper les projets d'investissements du prochain Conseil Municipal pour lui en laisser la possibilité et le choix.

Monsieur AUDOUIT Claude souhaite connaître l'avancée du projet mairie. Monsieur le Maire lui répond que les démarches ont été effectuées et que la mairie est en attente de l'architecte Frenesis pour la poursuite des études.

Monsieur PHELIPEAU Grégoire souhaite que la commune procède à la remise en état de la bouche d'incendie dans la rue de la bonde, endommagée.

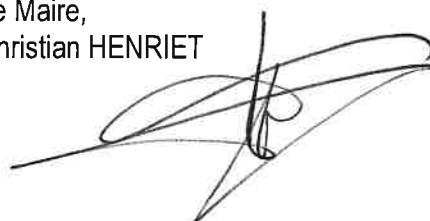
Fin de Séance à 21 h 30

2025-10-01	Fonds de concours 2025
2025-10-02	Modification des statuts CCVSA
2025-10-03	Aménagement du parcours santé-sport
2025-10-04	Restauration des registres communaux
2025-10-05	DM n°3 : investissement four et frigo de la salle des fêtes
2025-10-06	Appareils, fonds de commerce du bar
2025-10-07	Approbation des rapports de la CLECT
2025-10-08	Convention passerelle réseau Lora

Le Secrétaire de séance,
PHELIPEAU Grégoire



Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08 décembre 2025 à 19 h 15**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois décembre à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Monsieur Christian HENRIET.

Date de convocation : le 03 décembre 2025

Étaient présents : Madame LEGER Marielle, Messieurs THEBAULT André, HENRIET Christian, AUDOIT Claude, BARDE Mickaël, PHELIPEAU Grégoire et GABORIAU Sébastien

Étaient excusés : Messieurs HERBRETEAU Tom, VALADE David et CHARNOLÉ David

Était absente : Madame CHABIRAND Fanny

Était secrétaire : Monsieur AUDOIT Claude

Votants : 7 votants

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 octobre 2025
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Aménagement du parcours santé-sport
4. Appareils, fonds de commerce du bar
5. Convention passerelles réseau Lora
6. Recensement de la population
7. CTG 2026-2030
8. SYDEV, divers travaux à venir (Rénovation de l'horloge – Armoire 001 – Rue des Bas, rénovation des candélabres du parking de la salle des fêtes, effacement de réseaux)
9. Convention sur terrain privé, bâche à eau
10. Tarifs communaux 2026
11. Accord de principe sous réserve : tracteur-tondeuse agents techniques
12. Bornage parcelle ZP 145
13. Réclamation MAAF, sinistre bris de glace
14. Demande de subvention exceptionnelle, Les Arts'Souil
15. Questions et informations diverses

Préalablement à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 08 décembre 2025, l'adjudant-chef Monsieur PIERRE Jean-Luc, référent sûreté du département de la Vendée a réalisé une intervention concernant la vidéoprotection sur la commune. Le projet sera étudié par les élus de la commune. Un recensement du nombre d'actes de délinquance sera réalisé par la gendarmerie.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 octobre 2025

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2025 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Monsieur AUDOUIT Claude, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 19 h 15, le quorum étant atteint.

3. Aménagement du parcours santé-sport

Monsieur le Maire rappelle la réalisation par la commune d'un parcours santé-sport. Ce parcours nécessite une protection le long de la route afin qu'aucun enfant ne soit en danger. Monsieur AUDOUIT Claude détaille les trois devis réalisés par la commune auprès des entreprises Nature Paysage, Daniel Moquet et Jardin d'Autise. Monsieur AUDOUIT Claude explique que la hauteur du portail est légèrement différente sur le devis de Daniel Moquet. Madame LEGER Marielle demande si les délais d'intervention ont été communiqués par les entreprises. Monsieur le Maire répond que même si les délais sont légèrement longs, le parcours santé-sport est sécurisé par la présence de ganivelles le long de la route. Il propose de retenir l'entreprise Daniel Moquet pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil, à l'unanimité (7 pour), valide le devis de l'entreprise Daniel Moquet pour la réalisation de la clôture, du portail et du portillon du parcours santé-sport.

4. Appareils, fonds de commerce du bar

Monsieur le Maire explique que l'état des lieux de sortie du bar de Souil a été réalisé. Monsieur HENRIET Christian précise que les agents municipaux ont fait des recherches afin d'estimer les valeurs des appareils du fonds de commerce. Il propose de délibérer sur un prix plancher. Madame LEGER Marielle demande s'il y a un contrat de location avec des fournisseurs pour les congélateurs à glace. À la connaissance des élus, aucun contrat n'est en cours pour les congélateurs à glace, s'il y avait un contrat, cela aurait sûrement été notifié sur l'inventaire du fonds de commerce. Monsieur HENRIET Christian suggère de laisser l'occasion aux associations communales de venir faire une proposition sur du matériel qui pourrait les intéresser. Monsieur AUDOUIT Claude explique qu'il a eu contact avec l'un des fournisseurs de la boulangerie pour un autre dossier mais que celui-ci pourrait être intéressé par du matériel. Monsieur le Maire conclut en expliquant que ce qui ne sera pas vendu aux associations et au fournisseur sera mis en vente le cas échéant via les réseaux.

Le conseil, à l'unanimité (7 pour), accepte les prix planchers présentés par les agents communaux.

5. Convention passerelle réseau Lora

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la convention souhaitée par Vendée Numérique et la société Sogetrel dans le cadre de l'installation de passerelles réseau « Lora ». Lors du dernier Conseil Municipal du 27 octobre 2025, une modification de la convention avait été demandée. Monsieur HENRIET Christian laisse à Monsieur CHAUVEAU Quentin, secrétaire général de la commune, le soin d'expliquer la modification apportée sur le nombre d'antennes à installer. Une nouvelle antenne sera implantée sur l'un des pylônes du terrain de football. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention modifiée.

Le conseil, à l'unanimité (7 pour), autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

6. Recensement de la population

Monsieur le Maire présente le nom des deux agents recenseurs retenus par la commune pour effectuer le recensement de la population INSEE du 15 janvier 2026 au 14 février 2026. Monsieur CHAUVEAU Quentin, présente le déroulement de la procédure, des réunions hebdomadaires avec les agents recenseurs et des permanences seront mises en place pour aider les administrés ayant des difficultés avec internet. Monsieur GABORIAU Sébastien demande si les agents recenseurs seront formés pour cette mission. Deux réunions de formations sont déjà inscrites au calendrier du mois de janvier. Monsieur le Maire propose d'acter la création de deux postes d'agents recenseurs afin qu'il puisse nommer les deux personnes retenues pour une mission allant du 15 janvier au 14 février 2026.

Le conseil, à l'unanimité (7 pour), valide la création de deux postes, le nom des agents recenseurs et coordonnateur communaux.

7. CTG 2026 - 2030

Monsieur le Maire explique l'utilité de la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention menée par la Communauté de Communes doit être acceptée par toutes les communes membres. Monsieur HENRIET Christian détaille les objets de la convention. À savoir, cette convention partagée par la CAF, la MSA et la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise a pour objet d'identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de Communes, de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin, de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements, de développer de nouvelles actions pour répondre aux besoins non couverts par les services existants. Monsieur le Maire exprime la satisfaction de la Communauté de Commune quant au résultat de cette convention sur les années précédentes. Il propose à l'Assemblée Délibérante de valider la délibération du Conseil de Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 pour) accepte la délibération de l'Assemblée délibérante.

8. SYDEV, divers travaux à venir (Rénovation de l'horloge – Armoire 001 – Rue des Bas, rénovation des candélabres du parking de la salle des fêtes, effacement de réseaux)

Monsieur le Maire explique le sujet de la convention proposée par le SYDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'opération de rénovation de l'horloge rue des Bas. Monsieur HENRIET Christian présente également les avant-projets des travaux de rénovation des candélabres du parking de la salle des fêtes ainsi que celui de l'effacement de réseaux. Monsieur AUDOUIT Claude explique que les travaux d'effacement de réseaux sont totalement pris en charge par le SYDEV mais que le syndicat propose à la commune de profiter de ces travaux pour enfouir les réseaux télécom. Cet enfouissement supplémentaire est en partie pris en charge par le SYDEV mais il restera une partie pour la commune. Monsieur AUDOUIT Claude explique également que la commune fait partie du programme de rénovation des candélabres permettant de remplacer les candélabres de type boule par de nouveaux plus écologiques. Deux options sont présentées par le SYDEV amenant un court débat permettant de préciser la localisation des travaux d'effacement de réseaux. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention concernant la rénovation de l'horloge.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité (7 pour), d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

9. Convention sur terrain privé, bache à eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la future pose d'une bache à eau sur le secteur de La Porte de l'Île. Monsieur le Maire explique que les travaux de terrassement de la bache à eau ont débuté et qu'une convention doit être signée. Monsieur PHELIPEAU Grégoire demande de quelle manière la bache à eau sera remplie. Il y aurait possibilité de se brancher sur une borne. Monsieur GABORIAU Sébastien précise qu'il faut contacter la SAUR afin de connaître les possibilités de remplissage de cette bache à eau. Monsieur HENRIET Christian a trouvé, après recherche, une entreprise capable d'effectuer le remplissage de cette bache. Monsieur GABORIAU Sébastien évoque avoir pris contact avec la SAUR pour les poteaux qui ne fonctionnent pas mais il n'a aucun retour actuellement. Un courrier sera réalisé à la demande du Conseil Municipal. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention sur terrain privé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 pour), autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

10. Tarifs communaux 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les tarifs communaux applicables pour 2026. Monsieur THEBAULT André explique qu'il faudrait vérifier le règlement intérieur du cimetière afin d'uniformiser les plaques sur le columbarium. Bone note en est prise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 pour), ne modifie pas les tarifs communaux applicables pour l'année 2026.

11. Accord de principe sous réserve : tracteur tondeuse agents techniques

Monsieur le Maire explique que les agents techniques de la commune ont formulé le souhait de l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse. Plusieurs devis ont été effectués. Monsieur AUDOUIT Claude présente les différentes offres et précise sa préférence. Le tracteur-tondeuse proposé par Pierre Claude Motoculture est plus pratique selon lui car la remontée de la coupe est électrique contrairement à ceux proposés par Equip'Jardin. Ce tracteur permet également de ramasser les premières tontes de l'année. Monsieur GABORIAU Sébastien précise que cet achat sera à imputer sur le budget 2026 de la commune. Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise Pierre Claude Motoculture sous réserve de l'inscription de ces crédits au budget 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 pour), accepte la proposition de Monsieur le Maire.

12. Bornage parcelle ZP 145

Monsieur le Maire explique que le bornage de la parcelle ZP 145 a été réalisé par l'entreprise GEODOMIA. Suite à ce bornage, un choix s'impose concernant l'alignement car la clôture construite par le propriétaire empiète sur le domaine public. Messieurs GABORIAU Sébastien et HENRIET Christian se sont rendus chez le propriétaire afin d'évoquer le sujet. Monsieur GABORIAU Sébastien demande à l'Assemblée délibérante l'autorisation de lire un courrier reçu du propriétaire de la parcelle. Monsieur HENRIET Christian regrette que l'alignement n'ait pas été vérifié avant la construction du mur. Monsieur GABORIAU Sébastien confirme que si le fossé est remis en état, les soucis d'inondations connus par le propriétaire n'existeront plus. Monsieur THEBAULT André ajoute que si la commune fait le choix de vendre une partie du terrain communal afin de régulariser la situation du propriétaire, le problème d'inondations sera toujours existant. Un busage pourrait être envisagé par le propriétaire à ses frais. Madame LEGER Marielle se questionne sur le coût des choix, celui de vendre la parcelle obligerait la commune à demander un second bornage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 pour), choisit de conserver le bornage actuel.

13. Réclamation MAAF, sinistre bris de glace

Monsieur le Maire explique que les agents de la commune ont malencontreusement cassé la vitre arrière d'un véhicule. Un constat a été établi et l'assurance de la commune ne prendra pas en charge les frais de réparation. La franchise étant supérieure au prix du devis transmis par le propriétaire du véhicule. L'assurance MAAF a donc déposé une réclamation afin d'obtenir dédommagement pour ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 pour), accepte la réclamation de la MAAF.

14. Demande de subvention exceptionnelle, les Arts'Souil

Monsieur le Maire explique que l'association Les Arts'Souil, nouvellement installée sur la commune a fait une demande de subvention à titre exceptionnel afin de participer aux frais de leur premier spectacle. Cinq représentations sont prévues en 2026 réparties sur deux week-ends. Après consultations du budget restant, Monsieur le Maire propose d'allouer la somme de 350 € à l'association.

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 pour, 1 abstention), accepte la proposition de Monsieur le Maire.

15. Questions et informations diverses

EPF, choix d'un nouveau scénario

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent Conseil Municipal, les élus de la commune ont délibéré en faveur de la création d'un « Village d'enfants ». Malheureusement, malgré un appel à projet du Département et la réponse déposée par la commune de Saint-Pierre-le-Vieux, le scénario ne serait probablement pas envisagé par le département de la Vendée. Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de prendre le temps de lire les documents afin de proposer au Conseil Municipal du mois de janvier 2026, un nouveau scénario à l'EPF si le Département ne donne pas suite.

Devenir du locatif, 43 rue des Écoles

Monsieur AUDOUIT Claude explique que dans les conditions actuelles, le locatif est impossible à remettre en location. De nouveaux frais sont à prévoir en termes, d'isolation, de peinture, de menuiserie ainsi que de remise en état du sol. Il propose au Conseil Municipal d'étudier une démolition du haut afin d'utiliser le bas du logement pour rénovation voire location en tant que local professionnel. Une visite du logement situé au 41 rue des Écoles est également à prévoir dans cette optique-là.

Bulletin communal 2026

Monsieur le Maire présente l'esquisse du bulletin communal 2026. Il sera transféré par mail à tous les conseillers afin qu'ils puissent effectuer des remarques permettant l'aboutissement du projet.

Demande la mairie de Maillezais

Monsieur le Maire lit le courrier reçu de la mairie de Maillezais demandant la pose d'un de leur panneau sur une parcelle de Saint-Pierre-le-Vieux. Monsieur THEBAULT André précise que la mairie de Maillezais peut utiliser le support de sortie de la commune afin d'y apposer son panneau d'entrée de ville. Avant toutes choses, Monsieur le Maire souhaite connaître les règles précises concernant une telle implantation.

Projet Boulodrome

Messieurs HENRIET Christian et AUDOUIT Claude se sont déplacés à Mouilleron-le-Captif afin d'observer ce qui peut être réalisé sur le projet boulodrome à Saint-Pierre-le-Vieux. Deux rencontres avec le SYDEV ont été organisées pour évoquer des ombrières photovoltaïques. Une étude va être menée afin de connaître le coût d'un tel projet. Une nouvelle demande de subventions sera effectuée auprès de l'Agence Nationale du Sport et de la Région début 2026.

Compte-rendu de la commission voirie

Monsieur GABORIAU Sébastien fait un compte-rendu succinct de la commission voirie s'étant déroulée au mois de novembre 2025. Plusieurs administrés ont fait des remarques afin d'étoffer le programme voirie 2026. Madame LEGER Marielle fait remonter à Monsieur GABORIAU Sébastien, un souci de propreté de la route suite au passage régulier d'un agriculteur. Un contact sera pris afin de demander à l'agriculteur de reprendre la bonne sortie de ferme et de nettoyer la route après son passage. Monsieur PHELIPEAU Grégoire questionne Monsieur GABORIAU Sébastien à propos du pont en direction du Gros Coin. Ce dernier fait partie des priorités du SIVOM mais les procédures sont longues.

Marronnier au point I à La Porte de l'Île

Monsieur le Maire fait état au Conseil Municipal de la demande des agents techniques d'autoriser le retrait motivé du marronnier situé au point I à la Porte de l'Île afin d'y replanter l'un des arbres reçus des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle.

En marge du Conseil Municipal, Monsieur le Maire annonce trois dates aux conseillers municipaux, la première étant celle de la distribution des colis aux aînés (semaine du 15 décembre 2025), la seconde est celle des vœux de la municipalité (18 janvier 2026) et la troisième est celle de la course cycliste (11 avril 2026). La commune accueillera de nouveau les championnats de Vendée.

Monsieur AUDOUIT Claude amène une réflexion en expliquant que l'apport de l'Harmonie de Maillé aux cérémonies de la commune est très apprécié mais difficile à obtenir évoquant le fait que nombre de musiciens de l'harmonie sont issus de l'école intercommunale de musique. Un appel à musiciens pourrait être effectué localement à l'avenir. Monsieur HENRIET Christian rappelle que l'Harmonie de Maillé est une association indépendante de l'école intercommunale de musique. Les musiciens ne souhaitent pas scinder leur effectif, ils préfèrent jouer tous ensemble.

Fin de Séance à 22 h 30

2025-12-01	Aménagement du parcours santé-sport
2025-12-02	Appareils, fonds de commerce du bar
2025-12-03	Convention passerelle réseau Lora
2025-12-04	Recensement de la population
2025-12-05	CTG 2026-2030
2025-12-06	SYDEV, divers travaux à venir
2025-12-07	Convention sur terrain privé, bâche à eau
2025-12-08	Tarifs communaux 2026
2025-12-09	Accord de principe sous réserve : tracteur tondeuse agents techniques
2025-12-10	Bornage parcelle ZP 145
2025-12-11	Réclamation MAAF, sinistre bris de glace
2025-12-12	Demande subvention exceptionnelle, Les Arts'Souil

Le Secrétaire de séance,
AUDOUIT Claude

Le Maire,
Christian HENRIET

